

La mémoire du fleuve Sinnamary par ses habitants

Jean Fontaine

*Rapport de stage de master 2 durant l'année université 2017/2018 - Master 2 **Anthropologie**
des Mondes Contemporains, option **Monde humain non humain** à l'Université de Lyon 2*

Responsables de stage :

Elodie **ALLIE** (ADSPS)

Denis **CERCLET** (Université de Lyon 2)

Tanguy **LEBLANC** (ADSPS)

Marianne **PALISSE** (USR LEEISA)

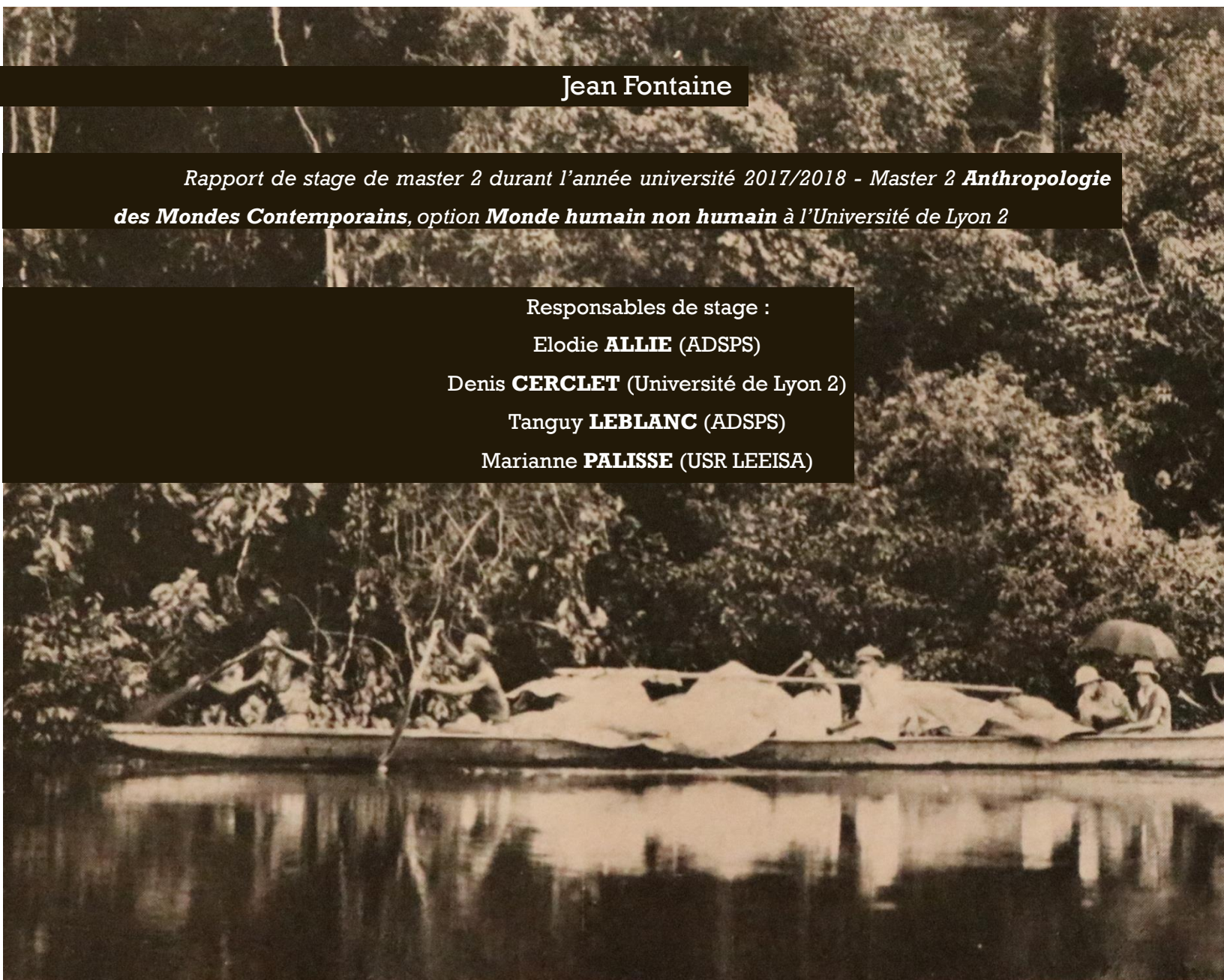


Table des matières

Table des matières	2
I. Introduction.....	6
II. Contexte historico-géographique.....	8
1. Les fleuves en Guyane.....	8
1.1. « Pays des milles eaux », « pays des eaux abondantes».....	8
1.2. Le fleuve, artère de peuplement.....	9
1.2.1. Des conditions d'installation idéales.....	9
1.2.2. Une voie d'accès aux moyens de subsistance des populations guyanaises	9
1.3. Le fleuve, voie de communication et moteur de l'économie guyanaise	10
1.3.1. Communications coloniales essentiellement littorales	10
1.3.2. Le fleuve : voie d'accès à la richesse de l'intérieur des terres	11
1.4. Le fleuve, point de repère et lieu d'expression de l'histoire, la mémoire et de l'imaginaire.....	12
2. Le fleuve Sinnamary et ses bourgs (Sinnamary et Saint-Elie)	14
2.1. L'établissement du bourg de Sinnamary.....	14
2.1.1. La petite habitation créole et le fleuve à Sinnamary.....	16
2.1.2. Le fleuve et ses berges : le système de l'abattis.....	16
2.2. Un lien entre le littoral et l'intérieur des terres.....	17
2.3. Saint-Elie et l'émergence d'un village minier	17
3. Le territoire de Sinnamary dans un contexte de mutations profondes	18
3.1. Le Centre Spatial : un territoire qui se ferme	18
3.2. La station de recherche Paracou	18
3.3. Le plan vert : la terre qui se privatise	18
3.4. Le barrage de Petit-Saut	18
3.4.1. Des besoins énergétiques croissants	18
3.4.2. Un fleuve offrant les conditions optimales	19
3.4.3. Autour du chantier : entre production scientifique, sauvetages archéologique et animalier, et controverses	19

III. Positionnement théorique et méthode	21
1. La nature, le fleuve, le barrage, la mémoire et le changement	21
1.1. L'idée de nature	21
1.1.1. Le grand partage.....	22
1.1.2. Les études sur le barrage en anthropologie	23
1.2. La mémoire.....	24
1.2.2. Mémoire individuelle ou collective ?	25
1.2.3. La mémoire partagée	26
1.2.4. Le passé : une construction	26
2. Méthodes de « terrain ».....	26
2.1. Délimitation du terrain	26
2.2. Méthode de prise de contact	27
2.3. Entretiens semi-directifs.....	28
2.4. Une attention aux discussions informelles	28
2.5. L'observation participante	28
3. Limites et critiques des méthodes utilisées	29
IV. Résultats et discussions	31
1. Les apports du fleuve Sinnamary	31
1.1. Des usages quotidiens à Sinnamary	31
1.2. Le fleuve nourricier.....	32
1.2.1. La pêche.....	32
1.2.2. La chasse.....	32
1.2.3. Le juste prélèvement.....	33
1.2.4. L'agriculture fluviale	33
1.2.5. Une nourriture d'abondance	34
1.3. Une voie d'accès à Saint-Elie.....	34
1.4. Un fleuve avec une histoire économique valorisante.....	35
1.4.1. De nombreuses ressources exploitées.....	35

1.4.2.	Le fleuve et un trafic commercial important.....	36
1.5.	Des usages liés à l'évasion	39
1.5.1.	Le fleuve et le tourisme	39
1.5.2.	Différent sens accordés aux remontées du fleuve	40
1.6.	Un fleuve avec un passé magnifié et un présent décevant	42
2.	L'irruption d'un barrage : un passé récent à apprivoiser	43
2.1.	Le barrage : un objet partagé	43
2.2.	Un fleuve « pourri » en aval du barrage.....	44
2.2.1.	Envasement de l'estuaire	44
2.2.2.	Qualité des eaux et présence de poissons	45
2.3.	Le barrage, le lac.....	47
2.3.1.	De nombreux questionnements	47
2.3.2.	Entre rupture de la continuité fluviale et ouverture	47
2.3.3	La construction du barrage, emplois et croissance économique	48
V.	Ouverture : vers de nouveaux projets de développement.....	49
VI.	Bibliographie.....	50
VII.	Annexes.....	54

Remerciements

Ce travail n'aurait pu voir le jour sans l'équipe de l'ADSPS, qui m'a permis de réaliser mon stage et mon terrain dans les meilleures conditions. Je remercie tout particulièrement mes tuteurs Tanguy Leblanc et Elodie Allié pour leur investissement auprès de moi. Ils m'ont aidé, conseillé et soutenu pendant cette expérience intense et éprouvante. Leurs connaissances de l'histoire de la Guyane, du Sinnamary, du barrage de Petit-Saut m'ont été très précieuses. Mais je retiendrais surtout des quelques mois passés à leur côté leur profonde humanité.

Je remercie également Marianne Palisse, enseignante en anthropologie à l'université de Guyane pour le temps qu'elle m'a consacrée. Elle a su me guider et m'a permis de mieux cerner un contexte guyanais qui me semblait des plus complexes.

Je tiens également à remercier Mr Cerclet qui m'a permis de saisir l'opportunité de ce stage en Guyane.

Je remercie également les habitants de Sinnamary et de Saint-Elie pour l'aide qu'ils m'ont apportée dans la réalisation de cette enquête. Leur accueil chaleureux, leur générosité, me marqueront pour longtemps. Je ne les remercierais jamais assez de s'être ouverts à moi et de m'avoir accordé leur confiance.

Enfin je remercie mes proches qui m'ont toujours soutenu, lorsque je perdais confiance.

I.Introduction

« Un fleuve est un territoire – au long cours – formant parfois frontière ou limite, sur lequel les hommes ont développé et développent des activités économiques, sociales et culturelles. Organisateur du temps et de l'espace de ses riverains, il est au même titre que la mer et la montagne un élément de nature auquel les hommes se sont de tous temps confrontés, contre lequel ils ont essayé de se prémunir tout en essayant d'en tirer les moyens de vivre. Partant de là, se sont construits autant de savoirs, savoir-faire, techniques, croyances, représentations, dont l'étude nous donne à voir ce que nous nommons à partir du Rhône " une culture de fleuve ". » (L.A. VINCENT ANDRE 1999). Cette citation, écrite par André Vincent pour le Rhône est également vraie en Guyane française, territoire dans lequel les fleuves sont des éléments structurants du paysage, de l'histoire, de l'économie et des modes de vie. Le Sinnamary particulièrement est marqué par l'installation d'un barrage hydroélectrique sur son cours, à Petit-Saut.

Ce barrage retient un lac de 365 km² sur les territoires communaux de Sinnamary et de Saint-Elie, au sein desquels forêts et vestiges de l'histoire de l'or et du bague ont été ensevelis et l'environnement fluvial transformé. Ainsi, dans le cadre de la construction du barrage (à partir de 1989), le fleuve Sinnamary a fait l'objet de nombreuses études, tant archéologiques qu'écologiques afin d'étudier aussi bien l'histoire de ce fleuve avant immersion de ce patrimoine que l'impact environnemental d'un tel ouvrage. Les études menées avant la mise en eau du barrage ont permis la constitution d'une importante base de données en vue d'une meilleure compréhension historique et naturaliste de ce territoire. Aujourd'hui des études écologiques sont toujours menées à Petit-Saut. A la suite de ces travaux, une volonté de valorisation des travaux scientifiques a donné lieu à la création en 1999 à l'Association de la Découverte Scientifique de Petit-Saut (plus connue sous l'acronyme ADSPS) et du musée qui lui est associé : la Maison De la Découverte. La muséographie, reflétait les champs disciplinaires explorés par les scientifiques, et leurs résultats.

Dès 2016, dans une dynamique de réhabilitation et de redéfinition de la Maison de la Découverte, cet espace muséal souhaite désormais être un centre d'interprétation du territoire valorisant les patrimoines du fleuve Sinnamary à partir de la science plutôt qu'uniquement une présentation des travaux scientifiques menés à Petit-Saut. Il est alors apparu évident à l'équipe de l'ADSPS d'impliquer les acteurs et habitants afin de connaître leurs opinions, volonté, connaissances et utilisations liées à ce fleuve. Evidence d'autant plus poignante que, courant 2017, des discussions avec divers acteurs et habitants associés au fleuve Sinnamary ont mis à jour des divergences de perception et d'acceptation quant au barrage de Petit-Saut et à la Maison de la Découverte. Face au décalage entre l'ampleur des études environnementales et historiques menées à Petit-Saut et l'absence d'étude en sciences sociales, notamment en ce qui concerne la relation au fleuve avant l'installation du barrage et les conséquences culturelles de son implantation, l'équipe de l'ADSPS a confié la réalisation d'une étude anthropologique, lors d'un stage de master 2 durant 5 mois, pour cerner la relation au fleuve Sinnamary ainsi qu'au barrage qui l'entrave, et de comprendre la place que ce fleuve prend dans la mémoire des habitants.

En Guyane, malgré leurs importances, la littérature en sciences sociales s'intéresse peu aux fleuves en tant qu'entrée principale de l'analyse mais l'aborde au travers de grandes thématiques (agriculture, pêche, le fleuve frontière, etc). Ce type d'analyses laisse entrevoir l'importance des fleuves pour les habitants, notamment à travers le rôle qu'ils peuvent prendre dans la subsistance des populations guyanaises ou dans leurs modes d'appropriation de l'espace. Il est souvent associé à la forêt, dans une analyse plus globale des relations que certaines populations entretiennent avec le milieu environnant, le monde invisible etc . Aucune étude ne tente une analyse « plus globale et transhistorique du fleuve en Guyane » comme cela a été fait pour le Rhône dans le cas du développement de la Maison du Rhône (G. CHABENAT 1996 & A. VINCENT 2002). C'est ce que nous proposons d'initier avec cette étude sur le fleuve Sinnamary, seul fleuve guyanais entravé par un barrage hydroélectrique d'une telle envergure. Ainsi, notre travail, inscrit dans le champ disciplinaire de l'anthropologie tente de s'appuyer sur l'anthropologie de la nature tout en mobilisant les apports de l'anthropologie de la mémoire et du changement, de la rupture.

Nous nous posons la question de la place que prenait le fleuve dans le quotidien des habitants avant le barrage en interrogeant les pratiques, les savoirs ainsi que les imaginaires qui lui étaient associés. Nous avons également souhaité comprendre comment ces savoirs, pratiques, représentations et imaginaires se sont reconfigurés avec l'irruption du barrage. Ainsi, ce lien au fleuve et au barrage fonde la cohérence de notre enquête de terrain. Pour répondre à ces questionnements, nous avons effectué un travail de terrain de 2 mois et 2 semaines essentiellement sur la commune de Sinnamary mais aussi sur la commune de Saint-Elie. Ce choix découle des objectifs fixés par l'ADSPS, il permet de circonscrire un périmètre pertinent pour notre enquête. En effet, le fleuve Sinnamary, longtemps incontournable pour ces communes, a joué un rôle important dans leurs histoires et dans la vie de leurs habitants. De plus, c'est sur ces deux communes que l'impact du barrage de Petit-Saut s'est fait principalement sentir, si l'on excepte la production électrique qui alimente la majorité des communes guyanaises, Saint-Elie mise à part puisqu'alimentée par des groupes électrogènes. Nous nous intéressons donc aux rapports au passé à travers l'environnement, notamment fluvial, des populations de Sinnamary et de Saint-Elie, le barrage étant l'occasion d'évoquer leurs rapports à l'environnement.

Le rapport s'articule en trois parties. Dans la première nous allons rappeler le mode de vie des populations concernées en lien avec le fleuve et en le replaçant dans l'histoire de leurs régions. La deuxième partie présentera le positionnement théorique et méthodologique de cette étude. La troisième explorera les résultats de cette étude, tant du point de vue des pratiques, des controverses et des imaginaires liés au fleuve Sinnamary.

1.2. Le fleuve, artère de peuplement

Si les fleuves guyanais ravivent le fantasme d'une nature sauvage, ils n'en demeurent pas moins des paysages façonnés, utilisés et habités par l'Homme. « En fonction des groupements sociaux ou ethniques qui s'y implantent, les paysages fluviaux se teintent de couleurs et d'organisations différentes qui peuvent parfois donner l'impression de passer d'un continent à l'autre : ainsi la partie amont des fleuves, occupée par les territoires amérindiens, renvoie une image typiquement sud américaine ; plus en aval (notamment sur le Maroni) s'exprime la culture héritée du marronnage qui donne au fleuve des accents hérités d'Afrique, vers l'embouchure les villes coloniales métissent dans leur trame, les cultures avec des couleurs créoles. Le fleuve y prend des dimensions imposantes en se mêlant à l'océan. » (J. BARRET 2001).

1.2.1. Des conditions d'installation idéales

Pour nombres de groupes humains, la conquête des terres guyanaises s'est faite par la conquête des cours d'eau, amenant une occupation différentielle du territoire en relation avec l'histoire de la colonisation française et plus largement à celle de la colonisation européenne pour les déplacements engendrés des colonies voisines vers la Guyane française. De l'océan, les Européens se sont immiscés dans l'espace guyanais en pénétrant les fleuves pour coloniser le littoral. Des plantations esclavagistes Surinamiennes, les Noirs Marrons, se sont enfuis et fixés principalement sur les rives du Maroni. Quelques groupes Amérindiens, adoptant une attitude de fuite face aux colons ont conquis leur territoire en s'aventurant sur les fleuves (S. MAM LAM FOUCK 2002). Durant un temps, les sauts offrirent une protection aux groupes installés sur le haut des fleuves puisque la navigation avec franchissement des sauts est difficile, et puisque les terres de l'intérieur, uniquement accessibles par le fleuve, étaient peu utiles dans le cadre d'une économie coloniale de plantations, longtemps concentrées sur le littoral. En ce sens, les sauts ont pu constituer une composante de territorialisation, telle une frontière entre le haut et le bas des fleuves. Emmanuel Lézy écrit que les sauts « marquent la victoire du solide sur le liquide, de la résistance sur la circulation et, par leur danger même, assurent une certaine indépendance aux espaces concernés » (E. LEZY 2000).

Les abords des fleuves sont des espaces privilégiés pour l'édification de bourgs et de villages autant sur le littoral qu'à l'intérieur de terres. Sur le littoral, les bourgs se fixeront à proximité des fleuves en amont des estuaires pour éviter la dynamique littorale (M. PALISSE 2013) tout en assurant les communications avec les autres bourgs littoraux par voie maritime (S. MAM LAM FOUCK 2002). Dans l'intérieur des terres, les groupes Noirs Marrons et Amérindiens trouveront les espaces propices à l'habitat et à l'agriculture à proximité des cours d'eaux et des affleurements rocheux, nombreux sur les hauteurs des fleuves (J. BARRET 2001).

1.2.2. Une voie d'accès aux moyens de subsistance des populations guyanaises

En marge des grandes économies, la proximité du fleuve permettait aux populations guyanaises d'accéder à de nombreuses ressources alimentaires. Ainsi, le fleuve était associé à une économie plus restreinte et localisée, basée sur les principes de l'autosubsistance plus que sur l'exportation. Dans bien des cas, il permet

l'accès aux abattis¹ (M.-J. JOLIVET 1982) et l'accès aux ressources halieutiques (pour le Maroni, J. HURAULT 1970), pour l'Oyapock, P. LAVAL 2016). L'importance du poisson est soulignée par Serges Bahuchet qui signale que les « activités de subsistance (la pêche plus que la chasse et la chasse plus que la cueillette) non seulement conservaient une place centrale dans l'alimentation, mais aussi ponctuaient le quotidien des habitants de l'intérieur des Guyanes » (S. BAHUCHET & al. 2000).

1.3. Le fleuve, voie de communication et moteur de l'économie guyanaise

« A toutes époques les contraintes du milieu ont pesé sur le mode d'occupation de l'espace avec des gestions de manière différentes du littoral et de l'intérieur, quelque soit les populations concernées » (S. MAM LAM FOUCK 2002)

1.3.1. Communications coloniales essentiellement littorales

Durant la première période économique guyanaise seul le littoral fût colonisé. La période précoloniale dans laquelle des comptoirs commerciaux, ceux de la compagnie de Rouen notamment, vont s'installer aux abords des fleuves et échanger avec les Amérindiens. Les hamacs seront les principaux objets échangés. A partir du XVI^{ème} siècle la période coloniale débutera avec la colonisation de l'Île de Cayenne, l'installation d'habitations développant un régime esclavagiste de plantations et une économie basée sur la production de marchandises (roucou, canne à sucre, coton, cacao, café, épices) destinées à l'exportation (Y. LE ROUX, N. CAZELLES & R. AUGER 2013), qui était sensible aux variations du marché extérieur. Dans cette configuration, le réseau de communication fluvial permettait de faire transiter les marchandises vers Cayenne, avant d'être acheminé à l'extérieur du pays par voie maritime. « Le réseau de communication qui animait l'espace colonial s'était calqué sur le réseau hydrographique du littoral. La voie d'eau était en effet pratiquement le seul moyen de communication des habitations entre elles et entre ces dernières et la seule ville de la colonie. Il n'existait de routes et de chemins praticables toute l'année que dans l'Île de Cayenne » (S. MAM LAM FOUCK 2002). Les Jésuites ont également établi de florissantes habitations sur le littoral. Dans cette «grande économie » les fleuves serviront alors de voie de communication.

A partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, avec l'installation de l'Administration Pénitentiaire, une route reliant Cayenne à Saint-Laurent prend le pas sur le réseau fluvial concentré sur le littoral du régime esclavagiste.

¹ L'abattis désigne une agriculture itinérante sur brûlis. Répandue dans la région guyanaise, et en Amazonie, elle consiste à abattre les arbres d'une parcelle de forêt à la saison sèche, d'y mettre le feu afin d'enrichir le sol pour pouvoir cultiver quelques années sur cette terre

1.3.2. Le fleuve : voie d'accès à la richesse de l'intérieur des terres

C'est après l'abolition de l'esclavage, en 1848, que les hauteurs des fleuves susciteront de l'intérêt dans le cadre du cycle de l'or, du bois de rose et du balata (S. MAM LAM FOUCK 1999). L'abolition de l'esclavage, a causé l'abandon des habitations et des ateliers, entraînant la ruine de l'économie des plantations. La multiplication des découvertes aurifères sur les bassins fluviaux de l'Approuague et du Sinnamary, sera favorable à la reprise du commerce, notamment au développement des compagnies d'import/export. Le fleuve devint alors la voie par laquelle transitait l'or, principale richesse de la Guyane, mais aussi de nombreuses autres, telles que le balata ou le bois de rose, qui devenaient des activités annexes des exploitants aurifères. En effet, à partir de 1930, l'administration française souhaite structurer administrativement l'intérieur des terres pour l'exploitation des richesses. C'est la mise en place du territoire de l'Inini (G. THABOUILLOT 2016).

Un fleuve pour acheminer les marchandises et l'or (cycle de l'or : 1855 – 1945)

Les nombreuses découvertes aurifères apparaîtront comme une opportunité nouvelle d'enrichissement autant pour les anciens esclavagistes que pour les nouveaux affranchis. Ils partiront tous deux à la conquête des portions hautes des fleuves en employant des moyens différents (**Figure 2**). Les premiers réussiront à mobiliser des capitaux financiers suffisants pour obtenir des concessions, fonder des sociétés minières et développer l'industrialisation de l'extraction de l'or en acheminant d'imposantes dragues aurifères sur site (P. ROSTAN 2010). Les seconds disposeront de moyens artisanaux, une simple batée pour la prospection et le strict nécessaire pour établir les chantiers (pelles, etc).

Lucratives dans un premier temps, les sociétés minières seront rattrapées par les problèmes d'approvisionnements des placers², du manque de main d'œuvre et finiront par privilégier la vente à l'extraction. Ils capteront ainsi l'or à moindre frais. Pour se faire, ils profiteront de la présence dans l'intérieur des terres de nombreux créoles guyanais, mais surtout de Saint-Luciens emportés par la fièvre de l'or. Pour ces derniers, la législation minière était défavorable, les seules possibilités d'exploiter les richesses intérieures étaient de se faire bricoleur ou maraudeur. Le bricoleur exploitait l'or en obtenant l'autorisation d'un concessionnaire, en contre partie, une fraction de sa production revenait au commerçant auprès de qui il s'engageait à se fournir en vivre. Le maraudeur, exploitait l'or, sans en avoir l'autorisation pour son propre compte. Ils voyaient dans le ravitaillement auprès du commerçant, la possibilité de se libérer des contraintes imposées pour sa propre subsistance dans les bois (la chasse, la pêche, abattis) pour se consacrer seulement à l'exploitation de son chantier. Cependant, le commerçant l'entraînait dans une spirale de dettes et de surconsommation, absorbant une grande partie de sa production.

L'acheminement des marchandises, mais aussi de matériel vers l'intérieur des terres n'était pas aisé. Les fleuves Guyanais nous l'avons vu sont de navigation difficile, du fait des nombreux sauts à franchir. Très vite confrontés aux difficultés d'accès aux sites, les exploitants miniers et les commerçants feront appel aux Noirs

² Le terme « placer » désigne les gisements d'or alluvionnaire

Marrons, réputés pour la qualité de leurs pirogues et leurs talentueux piroguiers. Les Noirs Marrons obtiendront le quasi monopole de la navigation fluviale sur l'ensemble des fleuves guyanais. Ils acheminaient les vivres pour la consommation courante mais également le matériel minier, puis rapportaient l'or aux compagnies commerçantes (M.-J. JOLIVET 1982). En parallèle, un commerce de moindre ampleur s'était développé, assuré par des colporteurs des bourgs littoraux. Ces derniers se ravitaillaient auprès des comptoirs des grandes compagnies d'import/export et acheminaient au compte goutte, des produits de consommation courante sur les placers (poissons séchées, viande, etc). La première et seconde guerres mondiales ont ralenti l'activité aurifère qui a repris durant la seconde moitié du XXe siècle. L'or, jusqu'à aujourd'hui reste une des principales ressources économique de la Guyane et apparaît toujours comme un projet phare de son développement (exemple du projet « Montagne d'or »). Les moyens dévolus à son exploitation ont évolué, des barges suceuses fluviales sont utilisées pour racler le fond des fleuves, des lances monitor ont été introduites, les entreprises minières de Saint-Elie utilisent de nouveaux procédés d'exploitation, notamment la cyanuration (entreprise Auplata).

Acheminement d'autres richesses que l'or

Avant la création du territoire de l'Inini, l'essence de bois de rose était déjà exploitée pour la confection de produits cosmétiques (parfums, savons) puis exportée en France. La gomme de balata approvisionnait une partie de l'industrie française en latex. Baj-Strobel souligne une saisonnalité du prélèvement des ressources qui oscillait entre le travail de l'or pour la saison sèche et le travail du bois pendant la saison des pluies (M.-B. STROBEL 1988). Cette quête de richesses, assurera un lien continu entre le littoral et l'intérieur des terres par le biais de la voie fluviale pour un développement économique de cette région et plus largement pour la colonie. Les exportations du bois de rose et du balata diminuèrent progressivement par épuisement des réserves, face à la difficulté logistique due à l'éloignement des sites d'exploitation vis-à-vis du littoral et par concurrence du Brésil.

1.4. Le fleuve, point de repère et lieu d'expression de l'histoire, la mémoire et de l'imaginaire

Les fleuves de part leurs caractéristiques offrent de nombreux points de repère géographique qui contrastent avec l'immensité forestière guyanaise. Il devient ainsi un objet de choix pour se représenter l'espace pour le délimiter et s'orienter. C'est ainsi que les travaux de Pierre Grenand montrent que les Amérindiens *Wayãpi* savent dessiner des cartes précises de leur territoire en figurant simplement les cours d'eau (P. GRENAND 1982). De plus, les divers groupes humains (Amérindiens, Noirs Marrons, Européens, Créoles,...) ayant conquis et utilisé les fleuves, ont marqué leur présence en baptisant les sauts, criques et autres composantes des cours d'eau. Pierre Grenand le montre en relevant l'abondance des toponymes liés à l'élément aquatique. Il fait remarquer que « les eaux vives, fleuve, rivières et ruisseaux, sont beaucoup plus riches de toponymes que la grande forêt » et que « l'absence de larges horizons ou de points de vue remarquables a participé à la structuration d'une perception linéaire du territoire. Ainsi, les layons de chasse sont très souvent nommés par la crique ou le criquot desquels ils sont voisins. » (P. GRENAND 1982). Les toponymes deviennent des supports de

l'histoire et de la mémoire. Cette dernière peut être réactivée par des historiens qui peuvent constater les changements toponymiques en consultant les cartes anciennes souvent révélatrices des contacts interculturels passés. Par exemple, l'adoption d'une toponymie amérindienne par les géographes de l'époque rappelle le rôle de guide qu'ont probablement joué les amérindiens Galibis auprès des européens (O. PUAUX & M. PHILIPPE 1997). La toponymie peut aussi refléter au fil de l'histoire, la progression dans l'intérieur des terres des différents groupes humains qui ont foulé la terre guyanaise. Sur le Sinnamary, la progressive substitution des toponymes Amérindiens par des noms français puis créoles illustre l'avancée des européens dans l'intérieur des terres (lors des missions Jésuites) puis celle des orpailleurs créoles sur les hauteurs des fleuves à la recherche de l'or (O. PUAUX & M. PHILIPPE 1997). Ils modifieront durablement la toponymie et inscriront, notamment autour des « chantiers », la mémoire de leur aventure aurifère (M.-B. STROBEL 1988). Emmanuel Lezzy affirme le caractère mémoriel de la toponymie « qui garde autant le souvenir des anciens qu'elle adresse un message aux vivants ».

Ce regard sur le passé via la toponymie peut s'encoder dans le territoire à travers une géographie mythique qui selon Pierre Grenand garde aussi bien la mémoire des événements historiques qu'anecdotiques. Au sein de la mémoire collective, dans les récits et mythes fondateurs, les sauts se transmutent en animaux aquatiques qui dévorent les Hommes, symboles qui cristallisent des événements historiques. Un autre travail témoigne d'une géographie dans laquelle la toponymie associée à des éléments fluviaux, comme les sauts, dévoile la difficile conquête du fleuve par les Amérindiens Tecko (M. FLEURY 2016). Dernier exemple, parmi tant d'autres, contrairement aux cartographies précises des Amérindiens Wayanas à partir des cours d'eau, les cartes laissées par les premiers explorateurs européens témoigneront d'une lente appréhension de l'univers forestiers guyanais. Pendant longtemps, ils dessineront avec précision le littoral, laissant l'intérieur des terres vide et imprécis, un espace que l'imaginaire géographique tenait à combler par des chaînes de montagnes imaginaires ou des lacs mythiques (E. LEZY 2000). Le mythe de l'Eldorado, après avoir navigué à travers l'Amérique du Sud, fixera au cœur de la Guyane le lac Parimé, source présumée de ces nombreux fleuves. Ce dernier a motivé une foule d'explorateurs à rechercher la contrée mythique du roi Doré (F. SOUTY 1986).



Figure 2 – Passage d'un saut sur le Sinnamary (fin XIXe-début XXe siècle).
Photo de Georges Evrard

2. Le fleuve Sinnamary et ses bourgs (Sinnamary et Saint-Elie)

« Le fleuve porte la marque d'une société, il en est le miroir » (J. BETHEMONT 1999)

Long de 260 km, le Sinnamary qui prend sa source dans le massif central guyanais, à Saül, est le cinquième fleuves Guyanais de part sa longueur. Il est parsemé de 28 grandes criques et de 30 sauts. Il a la spécificité d'être le fleuve le plus profond de Guyane. Le long de ses rives, de nombreux vestiges archéologiques ont été mis à jours, de la source jusqu'au littoral (S. VACHER. J. BRIAND & S. JEREMIE 1998), cependant il est difficile d'affirmer que le fleuve était un lieu d'installation privilégié, tant les vestiges témoignent d'une occupation extensive du territoire. De même dans la région littorale (Sinnamary, Iracoubo, Kourou), la forte concentration de champs surélevés érigés par les populations précolombiennes n'est pas située à proximité du fleuve (S. ROSTAIN 1994) à la différence des implantations du Guyana. Ces observations relativisent l'importance du fleuve dans l'histoire amérindienne de la région, tout du moins en termes de valorisation agricole. Par la suite, il semble que la situation va différer, et le fleuve prendra une grande importance pour les différents groupes humains s'étant appropriée cet espace. Les populations qui s'y sont succédées depuis la conquête coloniale n'a de cesse de se positionner à ses abords, profitant d'avantages offerts par la voie fluviale. Nous souhaitons montrer, en s'appuyant sur quelques éléments, le rôle du fleuve de Sinnamary dans l'émergence des bourgs de Sinnamary et de Saint-Elie.

2.1. L'établissement du bourg de Sinnamary

Sinnamary est une commune à l'ouest du littoral guyanais, peuplée d'environ 3 000 habitants (2 957 en 2015 selon l'Insee³). La région (comprenant pendant longtemps la commune d'Iracoubo) a été peuplée par des populations amérindiennes, établies le long du fleuve, dans les savanes et loin des grands cours d'eau. A l'heure des grandes missions, les Jésuites sont venus à leur rencontre pour leur apporter la foi (J. de la MOUSSE 2006) puis les fixer autour de leurs habitations souvent décrites comme prospères (**Figure 3**). De part leur position sur le fleuve « ils se faisaient maîtres de la rivière » (O. PUAUX & M. PHILLIPE 1996), et selon les témoignages, la voie fluviale était utilisée pour exporter viande et poisson séchés, produits par les amérindiens (O. PUAUX & M. PHILLIPE 1996). Une population amérindienne s'était regroupée autour de la mission jésuite de Sinnamary avant l'expulsion des religieux de cet ordre en 1759. Des projets d'urbanisme sont élaborés, sur les embryons d'implantations coloniales, notamment avec l'expédition dite « de Kourou », de 1763. Ces bourgs devaient se situer « près d'eaux saines » et être suffisamment éloignés de la mer pour « bénéficier d'un air salubre », car les marrais côtiers dégageaient « des vapeurs malfaisantes ». Par ailleurs pour faciliter le transport, les habitants se sont placés sur les bords de la rivière où ils doivent se méfier des inondations » (O. PUAUX & M. PHILLIPE

³ Recensement de la population 2015 en géographie au 01/01/2017 - Recensement de la population 2010 en géographie au 01/01/2012. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3293086?geo=COM-97312>

1996).

Un saut temporel permettra d'apprécier l'importance du fleuve, mais aussi de la nuancer, après l'abolition de l'esclavage. L'abolition de l'esclavage, acte fondateur de la culture créole, entrainera la dispersion d'habitats le long des fleuves sur les étendues libres pour fonder un mode de vie particulier. Ils refuseront de retourner aux ateliers malgré les différents rappels à l'ordre par l'administration, qu'ils soient incitatifs (avantages de toutes sortes) ou basés sur la sanction (MAM LAM FOUCK 2002)). Les ateliers seront désertés et les habitations coloniales s'effondreront. Nous savons qu'à l'ouest, sur les terres hautes correspondant aux plaines côtières où dominent les savanes, les habitations n'étaient pas les plus riches de la Guyane, contrairement aux terres basses de l'est (marécageuses et fertiles de la région de Kaw). Bernard Cherubini décrit que des Acadiens avaient développé un mode de vie particulier en marge du système colonial. S'il ne l'affirme pas, il invite à réfléchir sur la présence acadienne et leur capacité à créer une matrice de créolisation originale, pouvant expliquer certaines particularités de la région de Sinnamary (B. CHERUBINI 2000). Leur mode de vie préfigure à bien des égards dans les systèmes de la petite habitation développée par les populations créoles de Sinnamary, avec notamment une place importante pour le bétail à partir du début du XXe siècle. Parallèlement, les esclaves libérés amèneront de nouveaux modes de production agricole consacrés aux cultures vivrières : les abattis. À Sinnamary et Iracoubo, région dédiée à l'élevage bovins et aux vivres, des affranchis d'avant 1848 accueillaient des libérés de différents quartiers et ceux qui n'étaient attendus nulle part restaient quelques temps sur l'habitation tout en défrichant un abatis sur la rivière, le temps d'amasser suffisamment de vivres et s'y installer (MAM LAM FOUCK 1999). S'en suivi un exode rural, la ville permettant d'échapper aux travaux agricoles. À la ville comme à l'abattis, les nouveaux affranchis recherchaient avant tout un espace de liberté où leur vie obéirait à d'autres valeurs que celles de l'habitation esclavagiste dont le plus grand nombre fuyait les travaux.

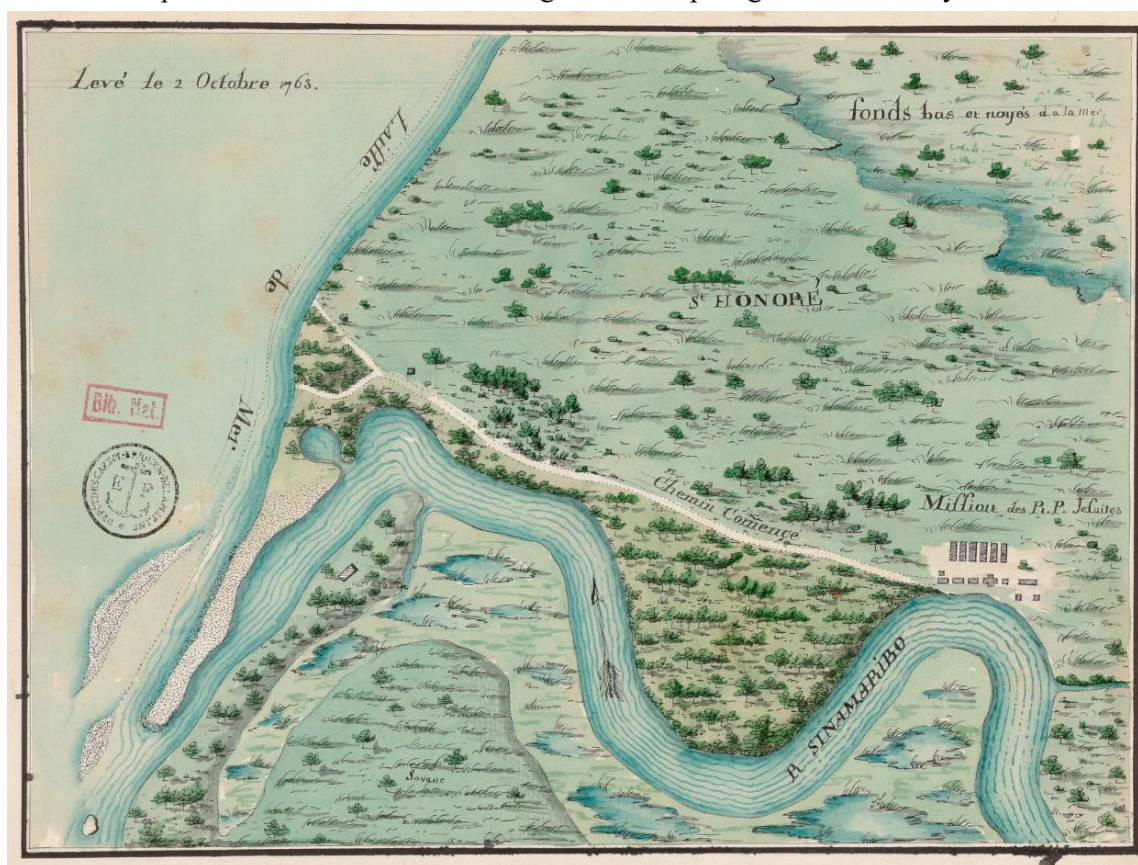


Figure 3 – « L'embouchure du Sinnamary »
BNF

2.1.1. La petite habitation créole et le fleuve à Sinnamary

Dans les zones sous le vent (Sinnamary, Iracoubo et Kourou), où la route et les ressources liées à l'élevage sur les grandes savanes, reléguait le fleuve au second plan par rapport à d'autres milieux (savanes sèches, pripris ou mangroves) pour puiser les ressources. C'est le cas par exemple, à Sinnamary et à Kourou, en raison de la présence de chemins qui permettaient aux agriculteurs de s'éparpiller. Inversement, l'enclavement de la commune de Régina, rendait le fleuve indispensable aux modes de vie de ce village. De plus la zone de savanes entre Sinnamary et Kourou était en comparaison à l'est plus propice à l'élevage, activité qui relègue la pêche, à un second plan selon la sociologue-anthropologue (M.-J. JOLIVET 1982). Le système de la petite habitation, mode de vie organisé autour du principe d'autosubsistance en associant un complexe d'activités complémentaires quant aux ressources alimentaires pour s'assurer sa liberté, durera jusqu'à dans les années 1970. L'abattis, la chasse, la pêche sont autant d'activités essentielles dans ce mode de vie, même à Sinnamary où l'élevage tenait un rôle important.

2.1.2. Le fleuve et ses berges : le système de l'abattis

Le fleuve Sinnamary apparaissait comme un lieu privilégié pour la mise en place des abattis. Ulrich Sophie explique que dans la région sous le vent (Sinnamary, Iracoubo et Kourou) l'agriculteur envisageait la possibilité d'avoir plusieurs abattis. Les abattis situés dans « l'entourage de l'habitation », l'abatis en savane, et l'abatis grand-bois situé en forêt (U. SOPHIE 1958). Celui-ci se trouvant auprès d'une crique pour que l'habitant puisse le rejoindre en canot. C'est ce que confirme le témoignage de Savaria, qui remonte le fleuve Sinnamary en 1930 : "La plupart des créoles ont un ou plusieurs abatis sur les bords de la rivière ; ils y cultivent un peu de maïs, de la canne à sucre et du manioc, base de leur nourriture puisque ce tubercule sert de pain. La vie du créole et ainsi partagée entre ses voyages sur la rivière pour se rendre à son abatis et ses repos à Sinnamary." (E. SAVARIA 1933)

Deux abattis en gage de sécurité

Avoir plusieurs abattis, l'un en savane et l'autre en forêt permettait une certaine sécurité des récoltes. L'abatis de forêt avait pour vocation de pallier aux difficultés engendrées par l'élevage libre et les dégâts causés par les animaux domestiques qui pouvaient attaquer les abatis de savanes, tandis que l'abatis en savane pouvait pallier aux pertes de récoltes liées aux animaux de la forêt telles que les redoutées fourmis manioc. Les abatis de savane sont mentionnés comme un « champ auxiliaire de manioc en cas de problème dans l'abattis des grands-bois » (Ulrich Sophie).

Cultiver près du fleuve pour se protéger des bêtes

L'élevage libre s'il ne concerne uniquement les savanes, était à l'origine de stratégies d'évitement qui soulignent l'importance du fleuve dans les implantations agricoles. Et plus encore, des conflits d'usage semblent émaner de ce mode d'élevage, comme le rapporte les témoignages de (J.-J. CHALIFOUX 1970). En 1955, suite au projet de Roland Verderosa de développer la culture du riz à Sinnamary, un premiers village Indonésien a été

créé sur la savane Manuel, mais a très vite été abandonné (en 1960). L'une des raisons était la présence des ravageurs, y compris les animaux domestiques. « Toute la région de Kourou à Iracoubo est dite d'élevage libre. Les animaux sont libres, on ne peut les enfermer pour une population aussi peu nombreuse que celle des Indonésiens » (Témoignage de M. Barjou agronome, région de Sinnamary 10/7/1968 fait à Jean Jacques Chalifoux).

2.2. Un lien entre le littoral et l'intérieur des terres

Le lien entre le littoral et l'intérieur permettait le transit de ressources. Ce transit était principalement effectué par voies maritime et fluviale. A titre d'exemple, dans le cadre de l'orpaillage, les maisons de l'enseigne Tanon basées à Cayenne desservaient en marchandises les comptoirs de divers bourgs littoraux par voie maritime. Ces marchandises étaient ensuite acheminées sur les placers situés à l'intérieur des terres grâce aux piroguiers qui remontaient les fleuves (S. MAM LAM FOUCK 1999). Un témoignage de Raphael Létard évoque que son père ramenait une vache sur le canot pour l'abattre dans un village minier. Saint-Elie est un bon exemple du lien entre le littoral et l'intérieur des terres de part sa position excentrée vis-à-vis du fleuve mais également de part son existence intimement liée au Sinnamary et à l'or qui transitait entre ces deux villages.

2.3. Saint-Elie et l'émergence d'un village minier

Nombres de chercheurs d'or se sont aventurés dans les bois, à la recherche de riches placers. Suivant les découvertes, des concessions seront délivrées, des sociétés minières finiront par être créées. Des campements temporaires vont émerger pour disparaître de si tôt, d'autres se fixeront autour de noyaux de bricoleurs. Souvent constitués non loin des gisements intéressants, les camps d'abord tournés vers l'activité minière vont agréger une population et des activités plus diversifiées, notamment commerciales. Ils formeront alors des centres de vie, avec possibilité de ravitaillement. On trouve selon Stephan Rostain des activités agricoles. Les sociétés minières vont elles aussi organiser de petits villages, et se placeront généralement dans un point central à l'activité minière, entre deux criques par exemple. C'est le cas des sociétés de Saint-Elie et d'Adieu-Vat qui ont aménagées l'espace pour favoriser l'activité minière. En s'aidant des prisonniers indochinois, immigrés en 1930 dans le cadre du développement du territoire de l'Inini donnant lieu à la conception de bagnes des Annamites, ils ont construit des chemins de fer pour desservir les centres miniers excentrés du fleuve (B. CHOUBERT 1952). La commune de Saint-Elie sera officiellement créée en 1970, après l'éclatement du territoire de l'Inini. De nombreux orpailleurs clandestins ont été délogés de la commune, suite à des missions militaires (opération Anaconda en 2002 et opération Harpie en 2008), laissant la commune peu peuplée (G. AUBERTIN 2013).

3. Le territoire de Sinnamary dans un contexte de mutations profondes

Avec la départementalisation, la Guyane posée comme un département français comme les autres doit résorber son retard structurel vis à vis de la métropole. Des plans de modernisation ont été créés pour développer la Guyane, et nombre d'entre eux ont directement impacter Sinnamary.

3.1. Le Centre Spatial : un territoire qui se ferme

Parmi ces projets figure le centre spatial guyanais. Installé entre Kourou et Sinnamary, les besoins du centre spatial ont entraîné l'expropriation des hameaux de Renner, Malmanoury et de la piste de l'Anse. Les habitants seront en partie relogés aux bourgs de Sinnamary au niveau de la cité du stade construite pour les accueillir (selon les témoignages de Mr Portue). La piste de l'Anse était fréquentée pour des activités de loisirs et de subsistance. Elle fût interdite aux véhicules motorisés puis aménagée en sentier touristique, accessible hors protocole de lancement. Les activités spatiales et leur développement, ont nécessité la déviation de la route Nationale 1, et la fermeture au public de l'ancienne portion, devenue « route de l'espace ».

3.2. La station de recherche Paracou

La création de la station de recherche Paracou du CIRAD, fondée en 1982, couvre au total 125 hectares de forêt⁴. C'est un site expérimental dédié à l'étude de la biodiversité tropicale.

3.3. Le plan vert : la terre qui se privatise

Le plan vert développé en 1975, a tenté d'associer l'industrie papetière et le développement d'une agriculture moderne. Schématiquement, des parcelles forestières étaient défrichées pour la production de papier, et les terres mises à nue, étaient réinvesties par une agriculture et un élevage moderne. Sur le plan industriel, le projet fût un échec, mais des agriculteurs métropolitains s'installèrent sur les savanes de la piste Saint-Elie, et importèrent de nouveaux modèles agricoles (cas des élevages Bergère). En rupture avec les modèles antérieurs « fondés sur l'autosubsistance et sur un usage collectif du territoire » (M. PALISSE 2013) ce modèle prône une conception de l'agriculture « comme une profession à plein temps et dont le but est de produire et de vendre des aliments au moyen d'une utilisation privative de la terre » (M. PALISSE 2013).

3.4. Le barrage de Petit-Saut

3.4.1. Des besoins énergétiques croissants

La construction du barrage de Petit-Saut s'inscrit dans ce mouvement général de modernisation de la Guyane. Il répond d'une part aux besoins croissants d'une population en croissance permanente, dont le mode de vie sollicite toujours plus d'énergie, mais aussi du centre spatial. Durant les années 1980, les études annonçaient

⁴Cf site du CIRAD <https://antilles-guyane.cirad.fr/aux-antilles-et-en-guyane/guyane/site-de-paracou>

une croissance annuelle de 10 % des besoins énergétiques du territoire. Polluantes et dépendants de l'importation, les centrales thermiques (autre autre de Dégrad des Canes) ne pouvaient assumer une telle production, ce qui a imposé à EDF la nécessité d'un barrage hydroélectrique. Considérée comme une énergie propre, et inépuisable, l'énergie hydraulique devait assurer l'indépendance énergétique du département, en limitant l'importation d'hydrocarbures.

3.4.2. Un fleuve offrant les conditions optimales

De nombreux fleuves guyanais ont été pressentis pour la construction de la centrale hydroélectrique, mais le Sinnamary offrait des conditions avantageuses pour un tel projet. Il se situait au centre de la Guyane littorale, à proximité des villes consommatrices d'énergie (Cayenne et Kourou). De plus, le site de Petit-Saut offrait les conditions idéales pour l'installation de l'ouvrage (**Figure 4**). A son niveau, le fleuve Sinnamary se resserrait naturellement tout en offrant un socle granitique capable de supporter l'ouvrage. De plus, à proximité du chantier une partie des matériaux nécessaires à sa construction étaient disponibles (O. PUAUX & M. PHILIPPE 1996, A. HIDAIR 2012).

3.4.3. Autour du chantier : entre production scientifique, sauvetages archéologique et animalier, et controverses

Durant toute la durée de sa construction de nombreuses études ont été réalisées afin d'appréhender l'impact du barrage sur la faune, la flore et la qualité des eaux. Parallèlement des études archéologiques ont été menées sur le site, dévoilant les traces de la présence amérindienne (sites à polissoirs, céramiques...), les ruines du bain des Annamites et les nombreux vestiges de l'exploitation aurifère (drague à godets, cimetière d'orpailleurs, etc). Lors du remplissage de la retenue, de nombreuses pièces ont été sauvées et rapportées sur le site de Petit-Saut. Parmi elles, figuraient une locomotive dite « des Américains » (Armand Hidaïr), la drague Courcibo. Dans le même temps des animaux seront sauvés de l'inondation par les équipes de scientifique du Muséum d'Histoire Naturelle, des vétérinaires et l'équipe Faune Sauvage, aidés dans leur tâche par des chasseurs locaux. Les animaux recueillis seront relâchés à proximité du barrage. Elle deviendra la première réserve de chasse du territoire. Cette opération de sauvetage, controversée été jugée insuffisante par certains, et inutile pour d'autres, qui déploraient la manque d'intérêt porté aux arbres (F. HALLE 2000).

La polémique

Polémique, le choix de ne pas déforester était justifié par des arguments aussi bien écologiques, économiques, techniques que pratiques. La déforestation aurait entraîné un coût supplémentaire, sans pour autant réduire l'impact écologique, notamment l'émission de gaz à effet de serre. De plus, le temps de déforester la zone, une végétation non ligneuse aurait repoussé et leur ennoïement aurait, à termes, les mêmes effets, si l'on excepte les pollutions engendrées par les véhicules employés pour la déforestation. Par ailleurs, le chantier s'en trouverait rallonger, et l'exploitation du bois aurait mis à mal l'économie forestière guyanaise.

La construction du barrage a suscité les réactions d'une association écologique locale, le pou d'Agouti qui publiait alors un journal engagé pour l'environnement. Leurs préoccupations étaient avant tout d'ordre écologique et le projet était dépeint comme une catastrophe environnementale. Peu d'attention semble avoir été portée aux habitants de Sinnamary et de Saint-Elie.

A Sinnamary, le collectif Batwel s'est constitué pour défendre les intérêts des habitants du bourg : les risques que faisait peser le barrage sur le bourg, les métiers fluviaux qui disparaissaient et les questionnements sur la qualité de l'eau.

Les conséquences

Une des conséquences est environnementale. A terme le barrage a transformé un environnement forestier et fluvial en un écosystème lacustre. Un lac de 365km² a été formé laissant apercevoir une forêt engloutie, qui lentement, se décompose. Le milieu dans lequel s'inséraient de nombreuses espèces animale et végétale a ainsi été modifié, sur terre comme dans les eaux. La montée des eaux, a épargné le sommet de nombreuses collines, formant autant d'îlots forestiers et d'habitats nouveaux pour la faune et la flore. Le fleuve, perçu comme un continuum, est désormais fragmenté en 3 milieux : l'amont, l'aval et la retenue. En amont de la retenue aucun impact notable n'est constaté, en revanche, au niveau de la retenue et en aval, de nombreux changements sont mis à jour. Tout d'abord la composition des eaux est modifiée, notamment dans sa teneur en oxygène. Les profondeurs de la retenue est une zone anaérobie, et seules les eaux superficielles sont oxygénées. En aval, le taux d'oxygène s'est également abaissé suite à la mise en eau du barrage. Des chutes artificielles ont alors été installées pour réoxygéner l'eau du Sinnamary, issue de la retenue. Les études témoignent de la reconstitution d'un écosystème au sein du lac, quelques espèces ont disparu, d'autres se sont adaptées à ce nouvel environnement.

Une autre conséquence concerne les usages de ce fleuve. La mise en place du barrage a rompu la continuité fluviale du Sinnamary. Elle a également reconfiguré l'accès à la commune de Saint-Elie.



Figure 4 – Site hydroélectrique de Petit-Saut en 2017. Photo ADSPS

III.Positionnement théorique et méthode

1. La nature, le fleuve, le barrage, la mémoire et le changement

Dans notre travail la question des rapports entre l'Homme et l'environnement est centrale. Nous souhaitons l'interroger à travers les liens que les Sinnamariens et Saint-Eliens ont tissé avec le fleuve Sinnamary, au fil du temps. Pour ce faire nous nous appuyons sur les apports de l'anthropologie de la nature mais aussi ceux de l'anthropologie fluviale. La première, l'anthropologie de la nature permet d'envisager comment l'homme se lie à son milieu. La seconde, l'anthropologie fluviale, nous permettra de nous centrer sur les relations fleuves / société. Cette anthropologie, telle qu'elle a été développée dans le cadre de la maison du Rhône, nous semble d'autant plus importante qu'elle introduit la notion de changement, en s'intéressant à l'irruption d'aménagement fluviaux, sans pour autant en faire le centre de leur analyse. Elle contraste en cela avec les études réalisées sur de grands aménagements qui se focalisent sur le lien avec les ouvrages, entre la technique et la société (M. MARIE 1984) et qui insistent souvent sur les changements induits en termes de déplacement de population, de recomposition identitaire en lien avec la construction de barrage (études sur le déplacement de villages). Ces aménagements interviennent plutôt comme un moment dans l'évolution des rapports entre fleuve et société (A. VINCENT 2002) examinés sur le long terme. De même, ils peuvent aussi apparaître comme un point d'articulation entre un avant et un après (G. CHABENAT 1996).

Sur le fleuve Sinnamary, c'est cette évolution des relations entre le fleuve et ces riverains qui nous intéresse. Le barrage de Petit-Saut apparaîtra alors comme un moment de l'histoire / de la mémoire de ce fleuve, un point de rupture, départageant le monde en un avant et un après barrage. En effet les modifications qu'il a engendré sont nombreuses (voir partie sur les conséquences du barrage). Bien qu'il nous paraisse important d'interroger la perception et les rapports qu'entretiennent les populations riveraines avec ce changement, nous ne nous limiterons pas seulement à ces interrogations. Nous répondons plutôt à l'invitation de Vincent et tenterons "une analyse plus globale et transhistorique" (A. VINCENT 2002) des relations entretenues avec le fleuve Sinnamary.

La notion de mémoire sera alors importante, car elle nous permettra d'accéder aux "portraits" chaque fois différents, de ce fleuve" (G. CHABENANT 1996) avant l'édification du barrage. Les apports de l'anthropologie de la mémoire (J. CANDAU 2005), du changement et de la rupture seront utiles pour appréhender "le passé du fleuve" et mettre en perspective la relation aux changements. Nous nous inspirons fortement des travaux de (G. CHABENAT 1996) effectués sur le Rhône.

1.1. L'idée de nature

L'installation du barrage de Petit-Saut sur le fleuve Sinnamary met en tension la distinction entre

l'artificiel et le naturel. Les milliers de m³ de béton qui forment le barrage, a entraîné des modifications sur la qualité et le rythme des eaux, mais annihile-t-il la "naturalité" du fleuve ? Ce fleuve est-il naturel en amont du barrage ? Pour cesser de l'être en aval ? Ces quelques questions témoignent de la difficulté de rendre compte du réel en employant les catégories de nature et de culture. En cela, il nous semble important de revenir sur ces distinctions et de préciser comment l'articulation de ces concepts a été pensée par les sciences sociales.

1.1.1. Le grand partage

Le grand partage entre nature et culture nous apparaît comme une évidence ; pour autant c'est à la remise en cause de cette dernière que se sont attelés de nombreux chercheurs en sciences sociales ces dernières décennies. Tout d'abord une division fondamentale entre nature et culture s'est progressivement imposée dans nos sociétés. Au monde social régi par des conventions, va donc se juxtaposer un ordre naturel, immanent, dont les lois de fonctionnement propre échappent à l'arbitraire humain (M.-O. GERAUD, O. LESERVOISIER & R. POTTIER 2000). Cette dichotomie est historiquement datée du XVII^e siècle. Si Bruno Latour, Michel Callon ou encore Philippe Descola comptent parmi les principaux artisans de cette déconstruction, il est intéressant de constater, comme l'a démontré (P. CHARBONNIER 2011), que dès l'origine, l'épistémologie des sciences sociales, pour qui l'opposition entre nature et culture est primordiale, contenait en germe cette nécessaire remise en question. En d'autres termes c'est en s'attachant à prouver l'existence du social en l'isolant de la nature (puisqu'elle était réservée aux sciences naturelles), en réaffirmant l'autonomie de la culture vis à vis de la nature, que l'anthropologie et la sociologie, ont fini par abandonner cette grille de lecture. Le naturel est progressivement réintégré comme donnée fondamentale du social, et non pas comme son opposé, jusqu'à ce que soit affirmée la « porosité entre l'inscription écologique des sociétés et leur dynamisme interne » (P. CAHRBONNIER 2015). Le social ne peut se penser sans nature.

Dans le domaine scientifique, elle s'est traduite par une division entre sciences dites naturelles et sciences humaines et sociales. Pour les sciences naturelles, la compréhension du monde est régie par des lois mécaniques, stables et universelles. Pour les sciences humaines et sociales, la compréhension du monde est définie par des règles arbitraires et relatives. Suite à un tel découpage, les sciences humaines et sociales ce sont longtemps penchées sur la question du lien avec l'environnement. (M. MAUSS 1904), sur son étude de la société des esquimaux, montrait déjà l'influence du climat, sur la morphologie sociale. L'articulation avec son objet d'étude : la culture a été pensée en fonction du primat de l'influence de la nature sur la culture. La première dictant bien souvent à la seconde ces formes, Si Mauss montre que la morphologie sociale des esquimaux varie en fonction des saisons, Steward, fait de la culture un moyen d'adaptation à l'environnement et insiste sur les liens entretenues entre la société et son milieu.

Levy-Strauss tente de nuancer cette distinction, en affirmant que la nature est sociabilisée ou le fruit d'une appropriation, c'est-à-dire que la nature passe par des filtres culturels par lesquels nous l'appréhendons. Descola démontre que l'idée même de nature est en soit une vision du monde parmi d'autres (elle n'est pas universelle), autant qu'une façon de se lier aux êtres qui le compose, humain et non humains (P. DESCOLA

2005). Il conceptualise alors des ontologies qui illustrent autant de façons de penser et d'organiser ces relations (qui lie les êtres et les oppose de par les continuités et discontinuités entre leurs "intérieurité" et "physicalité") : le naturalisme, l'animisme, le totémisme et l'analogisme.

Latour évoque une prolifération d'objet hybride, ni nature, ni culture et de part l'impossibilité des pensées modernes à l'intégrer évoque l'échec de cette pensée. "La science se fait par la production d'hybrides de nature et de culture tandis qu'elle repose sur une stricte distinction cognitive entre ces deux concepts, ce qui produit la prolifération de ces hybrides (Latour, 1989, 1997).

Ainsi, dans cette étude nous ne remettons pas en cause l'abolition ou non de cette division d'un point de vue conceptuel. Nous nous contenterons d'adopter le point de vue de nos informateurs, pour qui, la nature est une réalité propre et extérieure mais pas forcément autonome.

1.1.2. Les études sur le barrage en anthropologie

Parmi les études pionnières, l'étude de Mariée a tenté d'étudier de grands aménagements en Provence en tentant de comprendre l'articulation entre techniques et social (M. MARIE 1984).

L'anthropologie fluviale considère, à travers le concept de culture fluviale, la capacité à se recomposer suite à un long processus de dissociation. Au Surinam, la construction du barrage d'Afobaka qui a inondé la moitié du territoire Saramaka et bouleversée en profondeurs les relations qui les unissaient à leur territoire, à travers une déstructuration de leurs relations à l'environnement, aux esprits qui le peuplent mais également déstructurant leurs organisations politiques internes. L'autorité des chefs coutumiers est remise en cause, accusée de collusion avec les forces étatiques qui viole la souveraineté. Les changements dépassent ainsi le seul cadre du barrage.

Suite à la mise en place du barrage des Trois-Gorges, les habitants de Yunyang sont confrontés, ensembles, à de multiples et de profondes ruptures, dont les causes sont à l'origine exogènes. Tout d'abord, un nouvel « objet », origine de ce grand chambardement, a surgi dans leur univers : « le barrage des Trois Gorges ». Une place lui est attribuée non seulement dans la spatialité mais aussi dans le monde des représentations. L'étude menée à Yunyang montre que cet ouvrage technologique est doté, par la population et par l'État, de significations multiples. Aussi, par l'action de cette gigantesque infrastructure, les habitants sont arrachés à la familiarité d'un contexte spatial, environnemental et paysager : un fleuve autrefois étroit et tumultueux est élargi et modéré au fur et à mesure qu'il érode les berges sur plus de cinquante mètres de hauteur modifiant l'aspect des montagnes, transformées au fil du processus en cours (G. CLAVANDIER 2009).

"Au fil de ce travail, nous avons pu constater que le barrage des Trois Gorges ainsi que ses conséquences directes, telles que la transformation topographique et paysagère, les changements écologiques, le déplacement forcé de population, la restructuration des entités territoriales et administratives ou encore la destruction et la reconstruction des zones habitées, constituent des « objets en partage » (G. CLAVANDIER 2009). Ils sont en effet au cœur de multiples discours, interprétés à l'échelle internationale et nationale tant dans l'espace médiatique que dans les échanges de sens commun ; et au niveau local, tant par les pouvoirs publics que par la

population, que celle-ci soit ou non directement concernée par ces bouleversements”

Dans la contestation des ouvrages hydrauliques par les populations, la référence au passé se manifeste fréquemment :

On peut citer le cas des habitants d’une vallée du Gard dont l’inondation est programmée, et qui, pour soutenir leur combat, compare leur lutte à celle des maquisards. Ils vont jusqu’à attribuer à la vallée la signification de portée universelle et intemporelle de « site symbolique de la résistance » et à dénoncer la submersion annoncée comme la répétition d’anciens traumatismes tels que l’exclusion des protestants des cimetières publics pendant la période des persécutions (F. CLAVAIROLLE 2008).

Au Mexique, les Nahuas parlent quant à eux du déplacement forcé prévu par la création d’un barrage, en termes d’ethnocide. Il est, pour eux, digne des regroupements forcés dont étaient victimes les 17 Indiens à l’époque coloniale (A. HEMOND 2003). On peut également évoquer le déplacement d’une population provoqué par la création d’un réservoir d’eau en Russie soviétique. Les habitants mettent en lien cette fois le bouleversement qu’ils ont connu avec une légende, celle de la ville de Kitege, un mythe, celui de l’Atlantide, créée par Platon ou encore un événement historique : le naufrage du Titanic, afin de souligner le caractère « extraordinaire » de la destinée tragique de leur ville (E. GESSAT-ANSTETT 2007).

1.2. La mémoire

Nous avons vu que les notions de changement sur le territoire du Sinnamary sont importantes. Elles se manifestent par des changements politiques (la départementalisation et la mise en place d’un développement conçu sur le mode du rattrapage vis-à-vis de la métropole) ; des changements de mode de vie (un mode de vie basé sur l’autosubsistance, qui puisait abondamment dans le milieu les ressources naturelles destinées à faire vivre la famille) ; des changements environnementaux, notamment du fleuve Sinnarmay, liés à l’installation d’un barrage qui modifie physiquement son cours (le milieu de vie, son fonctionnement, son rythme, etc) mais aussi les rôles qu’il jouait comme le principal lien entre Sinnamary et Saint-Elie. Par exemple, une question se pose sur comment le barrage a influencé l’usage de cette voie navigable ? Afin de rendre compte de ces changements, notre sujet inclut une dimension mémorielle.

Ainsi, dans notre travail, on se donne pour objectif de rendre compte de la mémoire du fleuve, en s’appuyant sur une mémoire dictée par les habitants de Sinnamary et de Saint-Elie. Nous allons donc définir ce que nous entendons par la mémoire. Cette définition est nécessaire car la notion ne va pas de soi, elle est polysémique, et « circule » maintenant entre des sphères de natures différentes, qu’elles soient « scientifique, politique, sociale, médiatique » (les paradigmes de la mémoire), avec chaque fois, des significations qui se regroupent partiellement. Ce qui nous semble important de retenir, c’est d’une part le caractère autant individuel que collectif de la mémoire.

1.2.2. Mémoire individuelle ou collective ?

La notion de mémoire qualifiée par certains chercheurs comme « polysémique » (J. CANDAU 2005) ou « usée d'avoir trop servie » (M.-C. LAVABRE, 2000) fait son entrée dans les sciences sociales avec les travaux pionniers de Maurice Halbwachs (M. HALBWACHS 1925). Il développe une alternative à l'approche psychologique de la mémoire longtemps dominante et tente de démontrer que la mémoire, habituellement pensée comme un fait individuel, est en fait sociale, même la plus intime. Pour lui, l'Homme ne se souvient jamais seul, il s'aide dans l'opération de remémorations des « cadres sociaux de la mémoire » ou des « cadres collectifs de la mémoire ». « Tout souvenir, si personnel soit-il, même ceux des événements dont nous seuls avons été les témoins, même ceux de pensées et de sentiments inexprimés, sont en rapport avec un ensemble de notions que beaucoup d'autres que nous possèdent, avec des personnes, des groupes, des lieux, des dates, des mots, des formes de langage, avec des raisonnements aussi et des idées, c'est-à-dire avec toute la vie matérielle et morale des sociétés dont nous faisons ou dont nous avons fait partie » (M. HALBWACHS 1925). Ces cadres sociaux nécessaires à l'opération du souvenir, formeraient la mémoire collective. Chez cet auteur la mémoire collective apparaît selon deux conceptions distinctes. D'un côté, elle englobe, mais également dépasse les mémoires des individus de sorte que « le groupe lui-même est capable de souvenir ». D'un autre côté la mémoire collective apparaît comme un agrégat des mémoires individuelles. Ces dernières viennent puiser dans la mémoire collective, mais leur dépendance à son égard n'est pas totale : « si la mémoire individuelle tire sa force et sa durée de ce qu'elle a pour support un ensemble d'hommes, ce sont cependant des hommes qui se souviennent, en tant que membres du groupe » (M. HALBWACHS 1925).

Roger Bastide définit la mémoire collective comme « un système d'interaction des mémoires individuelles. Si autrui est nécessaire pour se rappeler comme le dit très bien Halbwachs, ce n'est pourtant pas parce que moi et autrui nous plongeons dans une même pensée sociale, c'est parce que nos souvenirs personnels sont articulés avec les souvenirs des autres personnes, dans un jeu bien réglé d'images réciproques et complémentaires » (R. BASTIDE 1970). La mémoire collective, pour R. Bastide, n'est pas une entité à part entière mais plutôt une mise en relation des mémoires individuelles, un partage en fonction de ce que Joël Candau appellera plus tard, « socio-transmetteurs » (J. CANDAU 2005). Si Maurice Halbwachs a engagé sa réflexion sur la mémoire collective par la phrase « on n'est pas encore habitué à parler de la mémoire collective d'un groupe, même par métaphore » cette notion a « aujourd'hui acquis un caractère d'évidence » tant il est commun d'associer la mémoire à des ensembles sociaux, qu'ils soient nationaux, de classe ouvrière, ethniques, etc. Cependant, cette évidence doit être relativisée car l'hypothèse d'une mémoire collective telle que l'a défini M. Halbwachs est difficilement vérifiable empiriquement et si l'on souhaite définir la mémoire sous une forme collective, c'est par l'oubli qu'il convient de la définir. Elle est certainement pratique, dans la mesure où elle est capable d'expliquer un certain nombre de phénomènes s'apparentant à un partage mémoriel, cependant elle reste floue et ne suggère pas les processus par lesquels on passe de l'individu au groupe.

1.2.3. La mémoire partagée

Reconnaissant que la mémoire soit socialement orientée, Candau se rapproche de Roger Bastide, en proposant l'expression "de mémoire partagée". Elle résulte d'une conception de la mémoire selon trois niveaux : « la protomémoire, la mémoire proprement dite ou de haut niveaux, et la métamémoire ». La protomémoire renvoie à une mémoire répétitive, qui s'ancre profondément en un individu du fait de sa socialisation. Elle renvoie à tout ce que nous faisons sans nous en rendre compte. La métamémoire s'apparente moins à une mécanique du corps, qu'à un « regard réflexif » (J. CANDAU 2005) sur ces propres processus mémoriels, ceux de son entourage et le discours que l'on tient sur cette mémoire. Elle est d'une part la représentation que chacun se fait de sa propre mémoire et la connaissance qu'il en a, et d'autre part, ce qu'il en dit (J. CANDAU 2005). Lorsque l'on passe de l'individu au groupe, la métamémoire est une dimension essentielle du sentiment d'intersubjectivité mémorielle. C'est parce que nous avons conscience de ce que nous partageons, - que ce partage soit réel ou imaginaire - et parce que nous en parlons, que nous sommes capables de revendiquer une mémoire commune. Elle renvoie tout simplement à un discours, à une mise en récit du passé qui se partage.

1.2.4. Le passé : une construction

Pour bons nombres d'auteurs, la mémoire est une performance narrative souvent liée à l'oubli. On observe un consensus relatif entre les chercheurs, qui admettent que l'identité est une construction sociale redéfinie en permanence dans le cadre d'une relation de dialogue avec l'autre. De la même manière, il y a consensus à reconnaître que la mémoire est moins une restitution fidèle du passé qu'une reconstruction, mise à jour continuellement du même passé : la mémoire, rendez-vous avec l'oubli. En effet, la mémoire est un cadre plus qu'un contenu, un pari constant, un ensemble de stratégies, dont « la valeur tient moins au contenu qu'à l'utilisation de celui-ci. L'idée que poursuit Candau, selon laquelle les expériences passées seraient mémorisées, conservées et récupérées dans toute leur intégrité paraît irremplaçable » (J. CANDAU 1998). Dans ce même lien à l'identité, Marie-José Jolivet exprime la mémoire comme une question de présentation de soi, elle l'invite à la penser en termes de stratégie identitaire (M.-C. JOLIVET 1982). La mémoire se situe également entre oubli et imaginaire. Pour Ducret, la mémoire est comme une fable en lien avec l'imaginaire (AMPHOUX P. & DUCRET A. 1989). Pour Marc Augé, la mémoire et l'oubli ne sont pas des réalités opposées dans la mesure où l'oubli, défini comme la perte de souvenir, est une constante de la mémoire. Il est nécessaire d'oublier pour qu'advienne de nouveaux souvenirs, reconstruits dans l'interaction avec l'instant présent. « Il faut oublier le passé récent pour retrouver le passé ancien. » (M. AUGÉ 2001).

2. Méthodes de « terrain »

2.1. Délimitation du terrain

Nous allons travailler auprès des habitants de Sinnamary et de Saint-Elie. Si la catégorie semble évidente

elle nous paraît problématique. Tout d'abord, il ne s'agit pas de considérer "les habitants du seul point de vue légal", ni du point de vue d'une certaines "indigénités" (les riverains de toujours), ni de leurs résidences actuelles (ceux dont la résidence actuelle serait localisée sur ces bourgs). Nous procéderons à une compréhension large de l'habitant en incluant tous ceux qui ont été dans un rapport durable avec le fleuve (orpailleur clandestin, autres occupants alentour, anciens habitants de Sinnamary et de Saint-Elie), ceux qui sont venus s'installer avant ou pendant la construction du barrage (anciens constructeurs, agriculteurs d'origines diverses). Comme l'avait défini Chabernat dans son étude rhodanienne, nous considérons que tous ceux qui ont été confrontés au Sinnamary disposent d'une même indigénité sinnamarienne, mais à divers degrés. Nous nous intéresserons aussi bien aux personnes ayant connu et parcouru le fleuve Sinnamary avant le barrage, qui ont vécu sa construction, voir y ont participé, qu'aux personnes continuant à entretenir une relation quelconque (de travail, de loisir, de transport, etc) avec ce fleuve. Des rencontres sur la ville de Cayenne sont envisagées dans la mesure où des habitants résident hors de Sinnamary et St-Elie et dans la mesure où les élus de la commune de Saint-Elie y ont établi la mairie annexe.

L'origine "ethnique" (créoles, métropolitains, indonésiens, etc) sera prise en compte mais ne sera pas déterminante dans la sélection des informateurs, encore une fois, primera la relation et la proximité au fleuve.

Le cadre temporel de notre travail remontera aussi loin que peut retenir une mémoire d'homme à aujourd'hui.

2.2. Méthode de prise de contact

Nous avons pour l'essentiel, réalisé des entretiens auprès des habitants de Sinnamary à partir d'un carnet de contacts établi par mes soins et ceux de mes collègues, piochant autant dans leurs réseaux professionnels, que sur le site internet municipal. Arrivée sur le bourg, la visite de lieux qui nous paraissaient stratégiques (mairie, point-info touristique et bibliothèque) nous a permis d'élargir notre carnet d'adresses. Les premiers contacts ont été établis par téléphone et adresses mail, mais les résultats étaient mitigés. Cela nous a tout de même permis de rencontrer de nombreuses personnes ressources. A partir de ces premières rencontres nous avons tablé sur la « méthode boule de neige » en demandant à nos interlocuteurs de nous diriger vers de potentiels collaborateurs ayant connu le fleuve avant le barrage. Nous n'avons pas souhaité nous limiter aux personnes désignées comme « spécialistes » tels que les pêcheurs, ou acteurs du tourisme local par exemple. Nous avons souhaité plus largement rencontrer tous les habitants ayant connu le fleuve avant le barrage en admettant que les rapports aux fleuves dépassent sa pratique effective et qu'il serait intéressant de questionner leurs représentations de façon plus globale.

Pour pallier les limites de cette méthode qui risque de nous enfermer dans un « réseau d'interconnaissances », nous avons déambulé le long des berges du Sinnamary. Nous avons longé les divers dégrés (situés notamment à « An ba mang » et au village Indonésien) et visiter le port de pêche à la recherche

des usagers du fleuve. Parmi ces lieux visités, An ba mang, a retenu notre attention. Cette placette, située à proximité des eaux et à l'ombre de manguiers centenaires, rassemble quotidiennement les habitants du bourg. Ils viennent s'asseoir, boire des bières, discuter, profiter des restaurateurs ambulants le soir... Ce haut lieu de sociabilité a permis de nombreuses rencontres.

A Saint-Elie, la même méthode a été appliquée, avec une moindre importance accordée aux déambulations dans le bourg. Nous avons ainsi rencontré les agents municipaux et quelques habitants permanents. Les contacts échangés nous ont tout de même permis de rencontrer des habitants hors du bourg : à Sinnamary et à Cayenne.

2.3. Entretiens semi-directifs

Nous avons réalisé des entretiens semi-directifs en nous basant sur une grille d'entretien réalisée au préalable (Annexe 1). Cette grille devait éclaircir le rapport des interlocuteurs avec le fleuve Sinnamary, au travers de leurs usages, leurs savoirs et les imaginaires associés à ce fleuve, ces grands thèmes s'articulant autour de deux grandes périodes : l'avant et l'après barrage.

La méthode semi-directive implique certes un cadrage autour d'un sujet, mais surtout, elle oblige à une relative souplesse quand à la conduite de l'entretien. Ainsi, nous avons entretenu un rapport distancié avec cette grille et laissé l'interlocuteur nous guider vers des thématiques nouvelles, des pistes à approfondir etc. Elle a été sujette à modifications en fonction de la pertinence de certains questionnements. L'avantage d'une telle approche et de ne pas brider notre interlocuteur, de limiter la « violence » inhérente aux situations d'entretiens (Olives-Leclerc). Pour autant, cette méthode nécessite une grande vigilance afin d'éviter de perdre de vue le sujet de l'entretien (de trop s'égarer) et une certaine diplomatie pour recadrer les entretiens lorsque cela est nécessaire.

Les entretiens ont été enregistrés avec la permission des interlocuteurs puis ont été retranscrits. Dans le cas contraires, seulement des notes ont été prises.

Nous avons ainsi rencontré 33 personnes résidants majoritairement à Sinnamary, qui entretenaient pour certains, un lien fort avec Saint-Elie. Certains y ont vécu pendant de longues années avant de s'installer à Sinnamary, à Cayenne ou à Kourou.

2.4. Une attention aux discussions informelles

Nous avons porté une grande importance aux discussions informelles, quelles soient des discussions spontanées concernant de près ou de loin le fleuve Sinnamary ou des discussions de groupe autour du fleuve dans un contexte où l'enregistrement et l'entretien étaient impossibles.

2.5. L'observation participante

L'observation participante a été mise en œuvre à chaque fois que l'occasion se présentait, via des pêches sur le lac, visites de camps touristiques, pratiques du canoë-kayak, exploration géologique dans les hauteurs du fleuve, navigations sur le fleuve pour visiter des abatis fluviaux et observer l'estuaire...

3. Limites et critiques des méthodes utilisées

La population de Sinnamary, bien qu'à l'origine créole, s'est beaucoup diversifiée au fil du temps. Nous avons rencontré des personnes qui se définissent comme Créoles Guyanais, parfois soulignant leurs origines Sainte-Lucienne, Métropolitaine, Guyanienne, Surinamaïse, Saramaka, Boni, Brésilienne, Haïtienne ou Chinoise. Bien que notre travail ne cherche pas à cibler un groupe "ethnique" particulier, le seul critère pertinent étant la relation au fleuve, nous avons réalisé des entretiens formels avec une majorité de Créoles et de Métropolitains.

Définis comme les principaux usagers du fleuve, les Saramakas et les Brésiliens sont peu représentés dans mon travail. Nous avons tenté d'observer leurs usages du fleuve et de multiplier les discussions informelles pour tenter de cerner leurs rapports au fleuve et au barrage. Leur migration est certes récente, mais certains étaient présents à Sinnamary bien avant la construction du barrage. Ils ont entretenu et continuent d'entretenir un rapport au fleuve. Certains ont travaillé pour les petites entreprises touristiques locales, ont pratiqué et continuent de pratiquer la chasse et la pêche. Ainsi leurs pratiques du fleuve et de la forêt, ainsi que leur rôle dans l'approvisionnement du bourg en gibier et poissons a été souligné à plusieurs reprises. Ils semblent que les Créoles, comme les Métropolitains se fournissent en viande de bois auprès d'eux. Ils sont également reconnus comme les seuls habitants du fleuve puisqu'aujourd'hui, les seules habitations uniquement accessibles par voie fluviale, seraient occupées par une majorité de Brésiliens, mais aussi des Saramakas et des Bonis. Ils poursuivraient quelques activités agricoles et doivent se rendre au bourg ou leurs lieux de travail en combinant des trajets par voie fluviale puis routière. Ils prennent leur canot, en rejoignant le dégrad de Pointe-Combi, prenant un scooter, le vélo, ou la voiture pour atteindre le bourg. Nous avons l'exemple d'Antony, qui vivait sur le fleuve et se rendait à la piste de Saint-Elie, chez une famille d'agriculteurs qui l'emploient.

Nous avons malheureusement eu des difficultés à les rencontrer et plus encore à les convaincre de participer à nos entretiens. Nous pourrions décrire leurs activités, sans jamais décrire leurs motivations, et nous pourrions difficilement rendre compte de leurs visions des changements induits par le barrage.

Autre limite, nous avons pu réaliser uniquement une enquête suffisamment poussée à Saint-Elie. Les difficultés d'accès au bourg (il est nécessaire de se rendre à Petit-Saut avant d'embarquer pour 1h30 de pirogue puis de rejoindre un véhicule tous terrains pour arriver au bourg en 1h de piste), l'impossibilité de rester plus d'une journée sur le bourg et le peu d'habitants dans le bourg ne nous a pas permis de rencontrer les habitants permanents du bourg.

A Saint-Elie, les Brésiliens représentent à présent la majorité des habitants permanents du bourg. Comptabilisés à une cinquantaine d'habitants si l'on se réfère aux inscrits sur la liste électorale, ils vivent en réalité à Cayenne, Kourou ou encore à Sinnamary, et sont une vingtaine dans le bourg. Seuls quelques agents municipaux partagent leur vie entre le bourg et le littoral, en effectuant des rotations tous les 10 jours. Depuis les opérations militaires telles que les missions « Harpie » ou « Anaconda », le bourg s'est vidé, et aujourd'hui selon un informateur garimpeiros rencontré sur place, il ne reste que 8 garimpeiros sur le village, depuis qu'un fort

contingent de gendarmes a investi les lieux.

Nous intégrons également dans notre compréhension du terrain les refus de participer à notre enquête lorsque les personnes ne se sentaient pas légitimes à répondre à nos questions.

Les personnes d'origine haïtienne, rencontrées sur la route de l'Anse, qui s'occupaient aussi bien leurs abattis qu'à nourrir les cochons dans les bois, ont systématiquement refusé notre invitation. Ont été avancé leur origine étrangère, et parfois leur statut d'immigrant en situation irrégulière, un usage limité, voire inexistant du fleuve Sinnamary, la nécessité pour eux de s'occuper de leurs abattis, et de leurs bêtes pour vivre.

La seule personne d'origine haïtienne rencontrée possédant un lien avec le fleuve était chargée de surveiller un carbet à quelques heures de pirogue du Sinnamary. Installée sur place, il ne chasse pas, ne pêche pas, mais s'occupe des cultures de maïs et de l'entretien du carbet. Son employeur lui ramène nourriture, médicaments, et le conduit parfois sur le bourg.

Au niveau genres, notre échantillon est inégal. Nombreuses ont été les femmes rencontrées à Sinnamary qui ont refusées de participer à notre entretien car le fleuve leurs faisait peur. Le fleuve était un domaine masculin, et la pirogue un véhicule.

IV. Résultats et discussions

1. Les apports du fleuve Sinnamary

Le fleuve Sinnamary est associé à un mode de vie regretté. Les usages du fleuve Sinnamary étaient nombreux, notamment à Sinnamary, nous proposons donc de comprendre, à partir d'un recensement des activités évoquées lors de nos entretiens, la place que prenait ce fleuve dans le quotidien des habitants et les rôles que les gens lui attribuaient dans leur vie quotidienne. Nous rapprocherons aussi les savoirs associés à certaines de ces pratiques comme la pêche ou la navigation. Ces pratiques demandaient une certaine compréhension du milieu fluvial et peuvent permettre de comprendre comment le barrage a configuré ces savoirs.

1.1. Des usages quotidiens à Sinnamary

A Sinnamary, le fleuve prenait une place importante dans la vie quotidienne. De nombreuses maisons s'étaient établies le long de son cours, et leurs propriétaires pouvaient ainsi profiter d'avantages liés à l'exercice de certaines professions.

Pour les marin-pêcheurs, s'installer non loin des berges a permis de bénéficier d'un point d'ancrage et de déchargement pratique. Situées entre fleuve et route, les maisons de deux marins-pêcheurs ont pu développer une unité de production de glace destinée aux pêcheurs. Ils les récupèrent en voiture ou en accostant sur le dégrat mis à disposition.

D'autres habitants profitaient de la proximité du fleuve, pour pomper ces eaux et développer ainsi l'aquaculture, la production de sirops de canne à sucre et d'autres activités agricoles.

Le fleuve était également associé à des gestes simples de la vie courante comme « faire la vendée » c'est-à-dire de prélever les eaux fluviales pour les besoins de la vaisselle ou encore pour l'entretien du sol. Avant la généralisation des machines à laver, les femmes se retrouvaient sur les berges du fleuve pour faire la lessive, laver les vêtements, etc. Ces moments sont décrits comme des lieux de sociabilité autant pour les adultes que pour les enfants.

Ainsi le fleuve permettait de réaliser des tâches aussi bien professionnelles que domestiques et devenait un élément incontournable du quotidien.

« C'était la machine à laver, c'était le lave linge ! C'était également... on prenait pratiquement la douche au fleuve ! Voilà, le soir c'était au fleuve que l'on se douchait ! Le matin, c'était au fleuve que l'on se douchait... Ha oui, c'était vraiment un élément de la vie ! ...On utilisait vraiment l'eau potable par nécessité absolue d'alimentation quoi ! Mais sinon, pour tous les autres besoins, que ce soit se doucher, laver le linge, faire la vaisselle... Tout ça, c'était à partir de l'eau du fleuve ! » (Alex Mariguart)

Le fleuve était étroitement associé aux loisirs, à des moments de détente et de convivialité. Les

baignades étaient décrites comme quotidiennes, et les Sinnamariens avaient la possibilité de pratiquer de nombreux loisirs nautiques, comme le pédalo qui était mis à disposition des habitants par la commune. A proximité des berges, la place An Ba Mang était considérée un haut lieu de sociabilité, mais aussi un lieu où les Sinnamariens pouvaient profiter du paysage fluvial.

1.2. Le fleuve nourricier

Le fleuve par la place qu'il prenait dans l'alimentation quotidienne revêtait une importance particulière à Sinnamary, avant les années 1980.

1.2.1. La pêche

Tout d'abord, le fleuve fournissait du poisson, considéré comme la base de l'alimentation locale par mes informateurs. Ce poisson aussi pouvait être pêché en pripris, à l'embouchure, ramassé à même le sol, lorsque s'inonde et s'assèche brusquement les savanes à la saison des pluies (R. LETARD 2007).

Pêcher dans le fleuve c'était avant tout satisfaire ses propres besoins, et ceux de sa famille nucléaire. L'excédent de poissons pouvait être salé, et boucané pour la conservation, parfois pour la vente. Une grande partie était partagée avec la famille élargie, le voisinage ou simplement les amis. La pose de filets tramail, la pêche à la ligne, pouvaient être pratiqués à même les berges, parfois depuis son domicile pour les maisons installées sur le bord des eaux. La pêche était aussi bien pratiquée en amont qu'en zone estuarienne, bien que cette dernière fût avant tout le territoire des marin-pêcheurs. Tout dépendait du poisson visé, du cadre dans lequel se pratiquait la pêche, et de l'objectif fixé.

1.2.2. La chasse

Vers l'embouchure, les crabes de mangrove pouvaient être collectés et les gibiers à plumes tels que les sarcelles, les ibis rouges, pouvaient être abattus. L'ibis rouge, dont le rôle dépassait le seul cadre de l'alimentation quotidienne, était considéré comme un gibier de choix à préparer aux invités de marque, il fournissait aux restaurateurs locaux, un produit très attractif qui attirait les visiteurs en provenance de toute la Guyane.

« On venait de partout à Sinnamary pour les restaurants ibis » (Mme Loe Mie)

Arpenter le fleuve permettait également de chasser la « viande de bois ». Les chasseurs pouvaient remonter le fleuve, et atteindre en pleine forêt, des layons ouverts, aménagés et entretenus par les chasseurs précédents. Des abris de fortune étaient parfois installés ça et là. De façon générale, remonter sur le fleuve permettait d'éviter certaines zones « fatiguées », épuisées comme les alentours des bourgs et des placers, car les animaux « fuient » les zones surchassées. Le gibier se trouvait aux alentours des cours d'eau, qu'ils s'agissent du fleuve ou de criques.

« L'eau c'est la vie, là où tu as de l'eau il y a la vie, le gibier vient s'abreuver, etc » (Christophe

Couturier)

Cette activité était utile à la vie quotidienne, la viande était difficilement accessible autrement. Il n'existait pas de boucherie à proximité, et de rares bovins étaient, abattus et vendus sur le marché de Sinnamary. Les produits de la chasse répondaient ainsi à une nécessité alimentaire, tout du moins, ils permettaient de diversifier les repas. Mais elle prenait également une place importante dans certains événements importants de la vie, afin de nourrir les invités.

1.2.3. Le juste prélèvement

Lorsque la chasse comme la pêche étaient pratiquées dans le cadre de l'autosubsistance, les habitants ne cherchaient pas à prélever plus que nécessaire, bien que le gibier et le poisson abondaient. Ils se limitaient, en raison du poids des animaux chassés ou pêchés sur les transports et de l'important travail qui résultait pour leur conservation.

De même, l'idée de tuer plus que nécessaire s'apparentait à un véritable gaspillage, et mes informateurs prônaient plutôt « une éthique de la retenue » qu'ils opposaient aux excès de la chasse à vocation commerciale. Celle-ci s'est développée quelques années avant la mise en eaux du barrage. Des pirogues remontaient sur le fleuve Sinnamary, avec d'énormes réfrigérateurs remplis de glace, et redescendaient une fois remplis de viande de bois. Ils se souviennent également de chasseurs qui abattaient les bêtes, en très grand nombre, sans même se soucier de leur capacité à les récupérer. Très critiquée, cette chasse cause la « fuite » du gibier, qui s'enfonce de plus en plus profondément dans la forêt, là où la chasse a été peu pratiquée. Les chasseurs doivent ainsi s'éloigner de plus en plus loin pour suivre les animaux.

1.2.4. L'agriculture fluviale

Les bonnes terres de la forêt : l'abattis grand bois

Sans cesse associé à la forêt le fleuve était considéré comme une voie de pénétration dans les bois, qui offrait non seulement la viande mais également des terres de bonne qualité pour les abattis. A Sinnamary, les terres des savanes sont considérées comme peu fertiles par nos informateurs, comparées aux terres de forêt. Ils confirment ainsi les observations d'Ulrich Sophie, et les travaux de Marianne Palisse sur les savanes de l'ouest guyanais (M. PALISSE 2013). Les bonnes terres sont partout et pas trop éloignées du bourg.

Cependant, il existe différent type de terres dans les hauteurs comme dans les savanes, qu'il fallait alors connaître. Celles, que mes informateurs qualifient d'humides et marécageuses sont réservées à la culture de tubercules comme les dachines, les terres qualifiées comme sèches et sableuses sont destinées à la culture du manioc. Souvent cultivé à l'Anse, ce tubercule pouvait trouver un terrain propice en hauteur du fleuve sur des terres suffisamment hautes et sèches pour sa culture. Pour les repérer, il fallait expérimenter la terre, avoir une grande connaissance non seulement du terrain, mais également prendre en compte la composition et l'humidité

des sols, cette dernière pouvant être liée au fonctionnement du fleuve.

« Vous voyez partout c'est des marécages, c'est pas partout qu'elle est bonne pour la plantation. Il faut connaître la terre !

Question : Comment vous faisiez pour connaître la terre ?

Et bien vous descendez vous marchez, vous regardez, faut avoir une connaissance là! Parcequ'il y'a de la terre partout, des marécages partout ! Mai sil y a des endroits qui ne sont pas bon ! Vous changez, vous trouvez un endroit qui est bon ... 3, 4, 5 hectares pour travailler 2, 3 ans.... Vous voyez aussi l'eau ; il y a la marrée qui monte là. Vous voyez la marrée qui monte et puis redescend avec le perdant ; mais pas les grosses marrées. Par là, on peut faire de la dachine à n'importe quelle saison il y en a toujours. Tout le temps y en a. En plus elle est bonne. Ceux qu'on a planté dans la terre sèche, c'est pas bon. Quand c'est l'hiver ça tourne. Faut le récolter avant l'hiver. »

Eviter les animaux d'élevage

Cultiver sur le fleuve permettait également d'éviter les animaux domestiques, comme les vaches et cochons, qui étaient alors élevés en liberté au bourg. Plusieurs stratégies ont été évoquées pour pallier à ce risque, comme la construction et l'entretien de palissades ou encore rechercher un terrain suffisamment éloigné, ce qui impliquait la possession d'une voiture.

1.2.5. Une nourriture d'abondance

Marianne Palisse avait fait le constat que les usages des savanes étaient associés à l'idée d'abondance et s'inscrivait dans un mode de vie disparu, celui de la petite habitation créole. Il s'oppose avec nostalgie, à la société de consommation. Les témoignages des habitants de Sinnamary, à propos de leurs usages du fleuve, témoignent d'une idée similaire. Le fleuve renvoyait à un mode de vie marqué par l'abondance, le partage et l'entraide. Il n'était pas nécessaire de se rendre aux magasins, voir même de posséder de l'argent pour se nourrir. L'abattis, la chasse, la cueillette suffisaient, pour vivre, sans que des efforts considérables soient déployés dans la production alimentaire.

Il suffisait de poser un filet et de le retirer le lendemain pour avoir du poisson. Il suffisait de planter la dachine sur les abattis fluviaux pour récupérer de quoi nourrir sa famille. L'idée de simplicité, de facilité semble exprimée dans nos témoignages. Bien entendu, des efforts considérables étaient et sont toujours déployés à des moments précis pour produire par exemple le couac et la kassave (produits dérivés du manioc). Mais comme pour les abattis, le voisinage aidait aussi bien pour la récolte du manioc que pour sa préparation. Le Guyanais ne pouvait mourir de faim et il avait la possibilité de manger ce qu'il veut, il avait le choix dans le gibier chassé.

1.3. Une voie d'accès à Saint-Elie

A Saint-Elie, cette fonction de fleuve nourricier semble moins importante, le bourg étant éloigné des rives de Sinnamary. Pour les Saint-Eliens, ce sont les « bras du Sinnamary », des criques ou encore les lacs issus de l'activité aurifère passée qui fournissaient les poissons. Les espaces forestiers fournissaient le gibier, et les abattis du bourg fournissaient les légumes. L'or, principale production du bourg, avait une grande importance.

Des entreprises extrayaient l'or mais également quelques habitants en disposant de leur « chantier » à côté de leur abattis, ce qui permettait d'acheter quelques vivres auprès des commerçants de Saint-Elie ; mais aussi de commercer entre les habitants lorsque les magasins étaient vides.

« Chacun avait son abattis. Les récoltes. Tout le monde vendait. Il y avait trois commerçants, mais tout le monde vendait. Lorsque Mr Merlin descendait, ça voulait dire, que les magasins étaient vides. A ce moment là, les gens comme mes parents vendaient. C'était un relai au magasin, ça faisait comme ça ! Par contre, tout le monde avait un petit truc d'or aussi. Ils avaient leurs p'tit chantier d'or !. » (Rose Alexanders)

Pour cette même informatrice, sur le commerce primait une certaine relation d'entraide, tout du moins, de réciprocité se manifestant par le don équitable d'une production, puis l'achat lorsqu'un surplus était réclamé.

« Chaque famille devait avoir un morceau de pain, après le deuxième c'était payant. Comme ça gratuit ! En fait le truc, c'était l'échange, le premier truc c'était le partage. Tu tuais un cochon c'était distribué. La personne qui faisait le pain devait donner un pain à chaque personne. Après ça, sa faisait un truc équitable. »

Ainsi, pour les habitants de Saint-Elie, le fleuve n'était pas associé à des usages quotidiens, mais permettait de s'approvisionner en nourritures par le biais des marchandises qui transitaient sur le cours du fleuve. Il s'apparentait surtout à une voie de passage empruntée occasionnellement pour faire des provisions, vendre son or visiter sa famille à Sinnamary, visiter d'autres villes littorales comme Cayenne. Dans le chemin inverse, le fleuve était également emprunté pour retrouver sa famille de Saint-Elie, lorsque les enfants avaient quitté le bourg pour poursuivre leur scolarisation.

1.4. Un fleuve avec une histoire économique valorisante

Pour décrire le fleuve Sinnamary, concernant la période avant la construction du barrage de Petit-Saut, les habitants de Sinnamary et de Saint-Elie font autant appel à l'histoire qu'à l'intimité de leur vécu. Ils décrivent une période parfois lointaine, parfois récente, où le paysage fluvial était bien plus animé qu'aujourd'hui.

1.4.1. De nombreuses ressources exploitées

Le fleuve, à l'image des communes qu'il reliait, faisait alors preuve d'un certain dynamisme et ces nombreuses activités économiques sont rappelées dans les récits pour souligner d'une part la place centrale du fleuve dans l'économie locale, mais aussi, mettre en avant toutes ces infrastructures, toutes ces activités qui par le passé faisaient la vitalité de Sinnamary et de Saint-Elie.

Nos informateurs définissent la commune de Sinnamary, comme un bourg de marins-pêcheurs, dont l'équipage était essentiellement composé de créoles. La zone, était décrite comme l'une des plus poissonneuses du pays, si bien que les pêcheurs professionnels pouvaient se limiter à pêcher dans l'estuaire sans se confronter aux vagues en pleine mer. Les poissons étaient prélevés en grand nombre à l'aide de filet tramail, de palan, de courtine et leur abondance avait permis le développement du commerce desservant le marché de Sinnamary ou de Cayenne lorsque les moyens de conservation et de transport le permettaient.

La présence d'une scierie est rappelée à maintes reprises dans nos entretiens. Elle aurait fonctionné jusqu'à la décennie 1970 et aurait profondément marqué le paysage fluvial du Sinnamary. Le bois était recherché en amont du bourg de Sinnamary, où étaient installés des campements plus ou moins temporaires, avant d'être redescendu sur des radeaux de bois flotté jusqu'à une scierie. Les radeaux consistaient en l'assemblage de bois suffisamment légers pour flotter, sur lesquels reposaient des bois plus lourds, et de plus grandes qualités.

Sur les berges du fleuve, de nombreuses plantations de bananes et de légumes desservaient le marché du Sinnamary. La plantation la plus importante concernait la canne à sucre. Elle était associée à une petite usine qui produisait alors du sucre roux au niveau du bourg de Sinnamary. Un « yack », petit bateau à vapeur transportait la canne jusqu'au dégrad de l'usine qui fabriquait alors du sucre roux.

« Sur le fleuve, la grande plantation importance qu'il avait sur le fleuve à l'époque, c'est Mr Léon Mine. Qui avait la plantation de canne à sucre tout le long du fleuve ; ça je peux vous raconter ça, j'ai vu ça. Il y avait une petite usine où il faisait la canne à sucre, il faisait du jus de canne. Léon Mine avait des entreprises tout le long du fleuve... Maintenant c'est la forêt ici. Il y a 50/30 ans de cela. Il y avait là la canne à sucre, tout le long du fleuve. Et il y avait là une machine qui faisait...du sucre roux. Pour l'époque c'était grand. » (Norbet Clet)

A ces ressources ligneuses et alimentaires s'ajoutaient des ressources minières comme la colombo-tantalite. Un gisement a été exploité sur la crique Vénus de manière éphémère (1953 -1956) puisque les réserves étaient insuffisantes par rapport au coût d'exploitation en milieu tropical.

L'or a également été exploité sur ce fleuve. De précisions sur cette ressource seront données dans la suite de cet écrit.

1.4.2. Le fleuve et un trafic commercial important

Lien entre placers et comptoirs littoraux

Nos informateurs rappellent l'importance du bourg de Sinnamary, qui fût par le passé, un relai commercial indispensable à l'exploitation des placers de Saint-Elie. Ces derniers sont décrits comme le « principal centre minier guyanais ». Le fleuve Sinnamary était alors un espace économique important, sur lequel transitaient Hommes, marchandises, or et autres ressources. Les souvenirs font état d'un trafic fluvial soutenu, d'un va et vient incessant de piroguiers jusqu'à Saint-Elie. A ces souvenirs s'ajoutaient ceux d'un port, aujourd'hui disparu, des comptoirs commerciaux installés sur les berges Sinnamariennes mais aussi de leur relai installé en amont du fleuve. Parmi les différents comptoirs littoraux, les établissements Tanon, dont la maison mère était basée à Cayenne, prend une place importante dans la mémoire des habitants de Sinnamary. Installée sur ce bourg, sur les berges du fleuve,

l'établissement local faisait transiter les marchandises depuis le chef lieu, à bord des tapouilles⁵ brésiliennes : « Le Marie Alice » et « l'Oyapock ». Ces derniers déversaient leurs cargaisons sur l'ancien port, avant de rejoindre les piroguiers chargés de les acheminer à Saint-Elie.

Le fleuve qui charrie l'or de Saint-Elie à Sinnamary

Le fleuve Sinnamary est associée à l'or. Cette ressource minière, en plus de motiver le trafic fluvial que nous venons de décrire participait au rayonnement des bourgs de Saint-Elie et de Sinnamary. Extrait aux alentours de Saint-Elie, l'or circulait jusqu'au littoral en empruntant le même chemin que les marchandises. Les commerçants, qui percevaient aussi bien des taxes sur la production aurifère et en se faisant payer en or, pouvaient ramener le précieux métal vers le bourg Sinnamary, tout comme les colporteurs qui ramenaient quelques produits sur les placers (des animaux vivants abattus sur place ou du poisson salé).

« Je me souviens, mon arrière grand-père, il faisait sécher du poisson salé, quand il avait 200/300kg, il montait de Sinnamary, pour aller à Saint-Elie. A l'époque, ils n'avaient pas de moteur, ils y allaient à la rame, c'était une grande expédition. C'était une pirogue en bois de 10/12m, ils chargeaient bien, ils mettaient tous : leurs vivres, leurs bouffes et puis le poisson séché qu'ils allaient vendre là-haut et ils revenaient avec l'or. Parce qu'ils se faisaient payer en or, donc ça valait le coup. » (Luco Horth, pêcheur et prestataire toursitique)

Enfin ils redescendaient avec les orpailleurs qui descendaient au bourg de Sinnamary vendre leur production en se rendant, après passage à la douane, chez les nombreux bijoutiers locaux.

« On achetait chez les mineurs, chez les gens qui travaillaient de l'or. Les orpailleurs, ils passaient comme ça, directement, de ce temps là. Il n'y'avait pas la réglementation, ni un comptoir. Ils passaient directement. Wais ils savent que nous sommes bijoutiers ils passaient nous voir !....Tous les mois ils descendaient pour vendre, pour acheter les marchandises, pour qu'ils puissent partir, dans la forêt encore travailler. » (Robery Horth)

L'or du Sinnamary et l'orfèvrerie

L'orfèvrerie est une activité associée aux fleuves, dans la mesure où ce dernier drainait le précieux métal vers les bijoutiers. Les bijouteries officielles étaient nombreuses, et à leurs cotés, exerçaient des bijoutiers officieux qui trouvaient un revenu annexe dans le travail de l'or. Les artisans recevaient de l'or de la part des orpailleurs sous forme de galette. Il s'agissait ensuite de purifier en extrayant les résidus de métaux, avant de passer l'or au laminoir, pour en extraire des fils d'or, ou une plaque. Le bijou pouvait alors être monté et l'or refondu à souhait.

⁵ La littérature permet d'apprécier la longévité de ce trafic maritime. Le roman d'Alfred Parépou, « Atipa » évoque le Vovoni appartenant à la compagnie des placers « Dieux Mercie » dès 1855. Les vapeurs « Marie-Alice » et « Oyapock » sont évoqués dans les témoignages de Michel Lohier à Iracoubou mais également dans l'ouvrage de Raphael Letard « L'enfant de la Mangrove » qui témoigne de la vie dans l'ouest guyanais. Pour l'histoire de ces vapeurs et plus largement des dessertes maritimes intérieures, voir de Roger Jaffray « La desserte maritime de la Guyane française depuis 1930 »

Une attention particulière était portée aux poussières d'or, qui se déposaient sur le sol des ateliers. L'idée était de limiter les pertes en récoltant les particules aurifères, puis en utilisant la batée, afin de récupérer quelques yeux d'or pour être à nouveau fondus, et retravaillés.

« Lorsqu'on travaille la bijouterie chez nous, on ne jette pas. Les poussières, on ramasse toutes les poussières on les met dans la batée. C'est un peu comme... Comme l'or... comme l'or travaillé. C'est comme ça tu récupères l'eau, l'or ! » (Robery Horth)

« C'est pas à chaque fois qu'il y a un grain d'or qui tombe qu'on va se baisser pour le ramasser. Donc chaque fois qu'on balaye on met ça dans un coin. On met un tapis de brosse un truc comme ça à l'entrée... » (Jean Barjou)

Selon les témoignages des habitants, l'or faisait alors la renommée du bourg autant pour sa qualité intrinsèque que pour le talent des artisans qui le travaillaient.

« L'or de Sinnamary avait une grande valeur. Il y avait d'ailleurs que des bijoutiers à Sinnamary. Ils étaient tous bijoutiers ! Vous passez d'une rue à l'autre c'étaient des bijoutiers parce que l'or de Sinnamary ça ne rigolait pas hein ! Wais au niveau de la qualité même ». (Armand Hidair, ancien chargé de communication chez EDF)

Un fleuve central pour le commerce guyanais

S'il permettait de relier le littoral et les placers, ce fleuve était également central au pays des Savanes, dans la mesure où, les marchandises qui y étaient importées se déversaient dans toute la région d'Iracoubo à Kourou.

« A l'époque comme Sinnamary était le chef lieu du pays des savanes, c'est-à-dire que Kourou et Iracoubo dépendaient de Sinnamary... Il n'y avait pas la route que nous connaissons, la nationale actuelle n'existait pas. Donc les marchandises étaient acheminées essentiellement par bateaux. Donc les bateaux arrivaient à Saint-Laurent, à Sinnamry, etc. Et y'a des petits camions qui, à leur tour, acheminaient les marchandises vers Iracoubo ou vers Kourou. » (Mme Loe Mie)

C'est ainsi que nous pouvons comprendre la devise affichée par la commune de Sinnamary : « SenmariTcho Peyi Savann »⁶ que l'on peut traduire littéralement par « Sinnamary, le cœur du pays des savanes ». De même, le fleuve est perçu comme le centre géographique du littoral et cette position centrale est sans cesse mise en avant. En ce qui nous intéresse pour le moment, Sinnamary et son port étaient perçus comme une halte obligatoire sur les routes commerciales guyanaises. Nous rappelons tout de même que cette position centrale l'appellera à jouer un rôle important dans le développement du pays.⁷

⁶ Voir site de la mairie de Sinnamary

⁷ Voir la partie « Barrage » où est expliqué que le fleuve Sinnamary a été pressenti pour le projet de construction en raison de sa centralité ; également voir la partie « Ouverture : vers de nouveaux projets de développement » dans laquelle j'expose comment la mairie de Sinnamary mobilise la centralité du fleuve pour justifier le projet de développement de la commune : l'Economie Bleue et son rôle à jouer dans l'économie guyanaise du fait de cette centralité

1.5. Des usages liés à l'évasion

1.5.1. Le fleuve et le tourisme

L'offre touristique de la commune s'était développée aux abords du fleuve. Ainsi des établissements hôteliers ont été bâtis sur les rives du Sinnamary comme le Sinnariv' et l'Hôtel du Fleuve. De plus, le fleuve était remonté pour rechercher une forme d'évasion (**Figure 4**). Des carbets touristiques étaient installés à hauteur de Petit-Saut et accueillaient les touristes en grand nombre. Certains carbets disposaient d'un petit abattis, et d'un élevage afin de réduire les transports de vivres. Les propriétaires de ces hôtels et carbets assuraient la remontée du fleuve tout en proposant des excursions en hauteurs, au-delà de Petit-Saut. Saint-Elie était alors une destination privilégiée. Ils proposaient également « des expéditions », définies de longues remontées du fleuve, dont les limites (Takari Tanté et Saut Lucifer) étaient fixées par des considérations d'ordre économique.

« Le plus loin, c'était Takari-tanté qui est à 150 km. Oui on aurait pu continuer plus, mais c'était quand même de l'excursion touristique, de l'expédition touristique ! Et plus on va loin plus ça coute cher tout simplement. Il y a un rapport distance, qualité, prix. » (Jean-Roland Verderosa)

Des ballades étaient également organisées en aval, vers la zone estuarienne afin d'admirer l'avifaune de Sinnamary notamment l'ibis rouge. Ces prestataires touristiques menaient en parallèle différentes activités, bien souvent, ils étaient marin-pêcheurs et trouvaient dans le tourisme un revenu complémentaire.

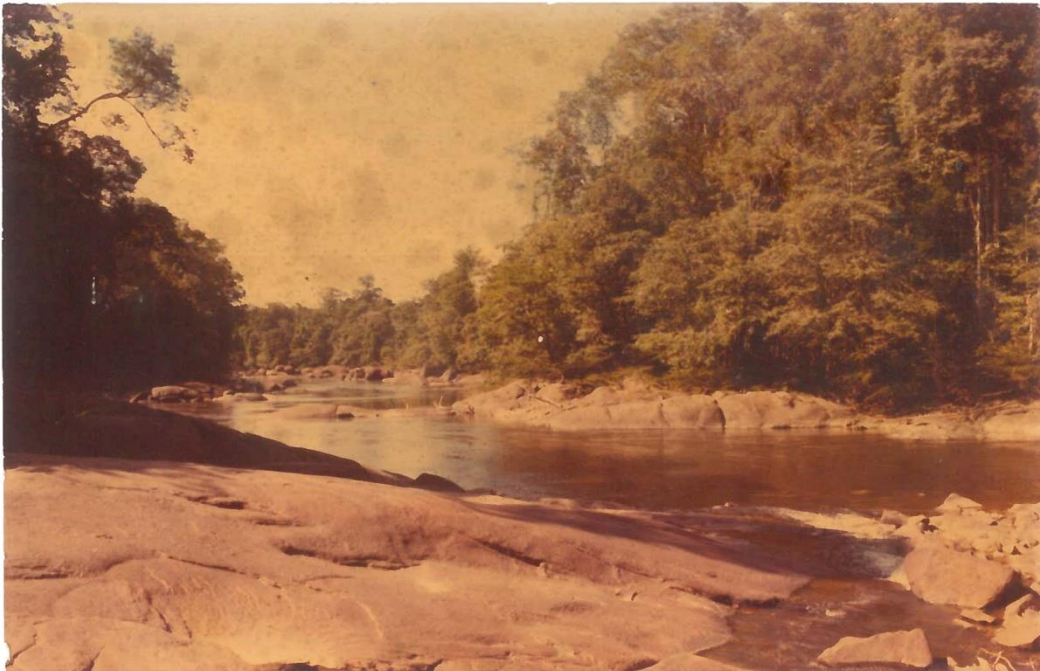


Figure 4 – Petit-Saut à hauteur de la crique Cœur Maroni. Photo de Jean-Roland Verderosa.

1.5.2. Différent sens accordés aux remontées du fleuve

Un retour vers la tradition

« Ces structures touristiques profitaient aussi bien à des touristes extérieurs qu'aux habitants de Sinnamary. Ils étaient nombreux à remonter le fleuve pour « le plaisir de connaître ces hauteurs » (Norbet Clet), et de partager cette remontée avec la famille et les amis. Ces promoteurs, leur permettaient d'accéder à des lieux qui leur étaient difficilement accessibles au quotidien. Pour une interlocutrice, ces structures touristiques permettaient de renouer avec un mode de vie qui tend à disparaître, et de favoriser la transmission de certains gestes perçus comme ancestraux. Aller sur le fleuve, faire son carbet, allumer un feu de bois, dormir en hamac sont autant de gestes qui renvoient à la tradition. D'où l'importance pour cette interlocutrice d'origine créole d'organiser des sorties sur le fleuve pour les enfants et de s'assurer une certaine transmission de ce mode de vie. Ainsi, dans la continuité des travaux de Marie-José Jolivet, le tourisme peut être perçu comme le cadre de transmission ou de récréation de la tradition. Il est alors important de préciser que la tradition est un regard performatif porté sur le passé, une invention comme l'a définie Halbwachs. L'idée de se nourrir comme les anciens par des produits locaux, était fortement valorisée dans nos entretiens, et les remontées du fleuve permettaient aussi bien aux Sinnamariens de se reconnecter avec ce qui est perçu comme une tradition locale.

Cependant, certains carbets se sont progressivement modernisés. Ils offrent à leurs visiteurs l'électricité, des enceintes pour diffuser de la musique, des toilettes, etc. Ces carbets perçus comme luxueux correspondent à un certain type de tourisme, et peuvent s'éloigner de ce qui est perçu comme la tradition.

La recherche d'un mode une vie plus simple

De nombreux habitants tentent d'éviter ce type d'excursions, ne correspondant pas leur définition d'une reconnexion avec la nature. C'est le cas de nos informateurs, d'origine métropolitaine, qui se rendaient sur le fleuve par leurs propres moyens. Ils disposaient ainsi de leur propre pirogue, parfois de leur propre carbet construit en pleine forêt. Souvent, le carbet bâche et les carbets disponibles sur le fleuve et sur la piste conduisant à Saint-Elie étaient utilisés. Ils recherchaient principalement une « immersion dans la nature », la solitude, « une déconnexion » avec leur modernité ou avec le confort habituel. C'est un mode de vie alternatif à leur quotidien qui était recherché. Seules quelques provisions étaient ramenées en forêt pour ne pas surcharger la pirogue est ils s'assuraient de leurs subsistance par une pause systématique de filets et la pratique d'une chasse opportuniste.

Ce mode de vie recherché, était apprécié pour la grande place de l'entraide et de la convivialité au sein de la forêt. Nos informateurs relatent ainsi l'accueil des orpailleurs sur leurs camps, le partage de leur connaissance, l'aide apportée pour pousser des pirogues lourdes au sein de layons forestiers, etc. Ce mode de vie s'exprime également dans un système de circulation d'objet régie par une forme de réciprocité différée et le respect d'une règle tacite : prendre le strict nécessaire. Ce système prenait forme dans l'usage libre de carbets. Chaque usager, pour des raisons souvent utilitariste laissaient quelques provisions sur place (de l'huile, du sel, du

charbon, etc) afin de ne pas avoir à les transporter à chaque voyage. Ils pouvaient dès lors être utilisés par les usagers qui suivaient, qui laissaient à leurs tours quelques provisions.

Pour autant, les usagers du fleuve étaient nombreux, et ces sorties en forêt ne peuvent être idéalisées. Les informateurs font état de certains conflits d'usages. Les fêtes organisées, sur certains carbets troublaient la tranquillité et la solitude recherchée par certains de nos informateurs. Les peaux de bêtes laissées par les chasseurs auprès des carbets, rendaient l'expérience en forêt moins agréable. De même les barges suceuses des orpailleurs modifiaient le cours du fleuve, en aspirant et rejetant le sable, il était alors nécessaire de s'adapter aux modifications induites par cette activité. Les barges tendaient également des câbles sur les cours d'eau, ce qui pouvait rendre la navigation périlleuse.

Un intérêt pour les traces du passé du Sinnamary

Lors des remontées du fleuve, l'intérêt pour les vestiges du passé semble être une constante pour nos informateurs. En effet, aussi bien les promoteurs touristiques, les touristes, les explorateurs, mais également les employés d'EDF ou les ouvriers du chantier de Petit-Saut recherchaient les vestiges du bagne des annamites, des piles du pont de Saut Vata, ou encore des barges dragueuses (**Figure 5**), tous situés en amont. Sur le cours moyen du Sinnamary, en dessous des premiers sauts, certains informateurs me racontaient leur découverte de vestiges qu'ils identifiaient parfois : des traces d'anciennes habitations abandonnées comme des moulins à cannes à sucre, ou encore des pièces industrielles dont l'origine est difficile à retracer, des hélices, une barge électrique, etc.

Des photos, des briques du bagne des annamites, des bouteilles ramassées sur les sites d'orpaillage, ou encore des vestiges industriels sont rapportés et conservés chez les usagers du fleuve. Ainsi, qu'il s'agisse d'une logique de collectionneur ou « de patrimonialisation par le bas », consistant à faire de sa demeure une forme de musée, ces comportements souvent critiqués, dénotent d'un certain attachement aux traces du passé. Les habitants ont témoigné d'une grande connaissance de l'histoire leur commune, ils en sont fiers.



Figure 5 – Drague Courcibo avant sa submersion par la retenue de Petit-Saut. Photo Armand Hidair.

1.6. Un fleuve avec un passé magnifié et un présent décevant

« Tout le long du fleuve, tout au long de la route c'était habité. C'est fini, ça ne vaut rien, c'était pas ça. C'est une vieille histoire ça ! » (Norbet Clet)

Le fleuve apparaît alors comme une occasion de parler de leurs communes, qui lentement se meurent. Toutes ces activités économiques que le fleuve permettait ont disparu, avant même l'arrivée du barrage de Petit-Saut. La scierie et la petite unité sucrière de Sinnamary ont disparu. La première, est aujourd'hui la maison d'un marin-pêcheur ; les vestiges de la seconde ont été détruits pour les besoins de certaines constructions. Les comptoirs Thanon n'existent plus en tant que tels, ils ont été reconvertis en restaurant, en maison et en boutique d'artisanat.

La pêche artisanale existe toujours. Elle emploie majoritairement des Surinamiens, des Georgetowniens et des Brésiliens. Les Guyanais sont peu nombreux et jouent le rôle d'armateurs plus que de marins.

La fermeture du Pont de Madame de Maintenon est évoquée pour expliquer la morosité du commerce à Sinnamary.

« A Saint-Elie on avait tout, commerces, restaurants, boîtes de nuit... Maintenant c'est fini tout ça. » (Paulo)

Quand à Saint-Elie elle apparaît comme une commune fantôme, sans commerce, ni école, ni habitant « officiel » car les habitants vivent à Cayenne, Kourou et à Sinnamary. Ce sont de rares Brésiliens qui y résident

et exploitent l'or dans les bois, alors que les gendarmes envahissent littéralement le bourg. Les grandes mines monopolisent alors l'activité, et grignotent petit à petit le sol de Saint-Elie. Il reste quelques commerçants, qui à leurs tours attendent de fermer boutique, faute de clients.

2. L'irruption d'un barrage : un passé récent à apprivoiser

« Sur l'histoire du fleuve Sinnamary évidemment, Petit-Saut c'est une étape essentielle. Parce que ça a coupé le fleuve en deux. On ne peut plus monter directement au saut en canot. Et donc ça a été un événement particulier et extrêmement important. » (Jean Barjou)

Le barrage de Petit-Saut apparaît comme un élément important de l'histoire du Sinnamary. Nous avons déjà éclairé le contexte de sa construction, reste à définir le rapport qu'ont entretenu les habitants avec la venue de ce barrage, comment ils perçoivent cette nouvelle retenue, et le nouveau visage du fleuve Sinnamary.

2.1. Le barrage : un objet partagé

Evoquer la construction de ce barrage, c'est se rendre compte de la diversité des positions des habitants, lorsque le projet de construction a été communiqué. Parmi nos informateurs, certains ont témoigné d'un désintérêt vis-à-vis de la construction de l'ouvrage, soulignant leur jeunesse, leur manque d'engagement politique. D'autres se sont montrés favorables à la construction, mettant en avant la nécessité de remplacer les centrales à fuel qui suffisaient à peine à fournir le pays en électricité. Ils envisageaient également les diverses possibilités de valorisations touristiques offertes par le barrage, notamment par son plan d'eau. D'autres enfin s'y sont opposés, refusant qu'on altère le fleuve qu'ils ont connu, pointant les risques sur leur environnement fluvial, les risques de perte de biodiversité et les risques sur le bourg de Sinnamary.

Ils avouent par ailleurs que, leur perception de ce barrage a évolué dans le temps. Ceux qui ont déclaré s'opposer fermement à sa construction, y voient aujourd'hui des avantages, qu'ils ne percevaient pas ou minimisaient des années auparavant. Tout comme ceux qui appuyaient le projet à son origine, peuvent revenir sur leur positionnement en fonction des inconvénients qu'ils constatent aujourd'hui et associent au barrage. Nous nous soucierons moins de savoir s'il s'agissait d'un projet imposé ou non, mais nous tenterons de comprendre la variété des discours autour de cet objet controversé. Il nous est apparu difficile, voire impossible d'affirmer un positionnement unique vis-à-vis de l'ouvrage, d'affirmer que les habitants l'acceptent ou le rejettent unanimement. Un même informateur peut d'ailleurs tenir un discours qui apparaît de prime abord ambivalent. Ainsi, dans un discours essentiellement négatif sur le barrage, les habitants valorisent certaines conséquences perçues comme positives, en faisant part d'une certaine frustration lorsque des facteurs extérieurs au barrage les empêchent d'en tirer profit. De même, un discours négatif sur le barrage laisse entrevoir par moment, le regret d'éléments paysagers, de vestiges, ou autres activités disparues, englouties par la mise en eau ou entravées par la centrale hydroélectrique.

Nous tenterons donc de faire émerger cette diversité de discours sur le fleuve. Certains faits semblent faire consensus, comme les changements environnementaux perçus et évalués en aval. Des scientifiques avaient mesuré la qualité des eaux à travers sa teneur en oxygène et son taux de méthyl-mercure, mais également l'évolution de la faune aquatique. Il nous semble important de prendre en compte la vision qu'ont les habitants des changements environnementaux imputables au barrage. Ces changements ne se limitent pas aux constats d'une qualité amoindrie des eaux, mais d'un ensemble de conséquences environnementales relié directement au fonctionnement du barrage, mais aussi des conséquences sur les différentes activités pratiquées.

2.2. Un fleuve « pourri » en aval du barrage

Le barrage a, selon mes informateurs, donné un autre visage à la rivière. Une constante semble se dégager parmi les habitants interrogés : celle d'un envasement de l'estuaire et d'une qualité des eaux diminuée. Cette dernière est associée à un débit perçu comme moins important du fleuve, tout du moins, moins constant, « moins fluide », lié au frein imposé par le barrage de Petit-Saut. Celui-ci permet aux eaux marines de le remonter chargées de vase. Le barrage aurait bouleversé cet équilibre entre l'eau de mer et l'eau douce qui permettait d'éviter l'envasement de l'estuaire.

2.2.1. Envasement de l'estuaire

« J'ai envie de dire, même le niveau de la mer à pénétré le lit du Sinnamary ! Pourquoi ? Parce que dès lors où le niveau d'eau douce descend, le niveau de la mer reprend le dessus en fait, pour trouver une certaine stabilité... Donc il arrive des périodes où l'on a même de l'eau salée là, au niveau des berges ! Au niveau de An ba mang ! Pourquoi ? Parce que la période de sécheresse veut que le niveau de l'eau douce ne permette plus de réguler la moyenne du niveau de la mer, et donc, forcément, celle du niveau de la mer, qui rétablit le déficit ! » (Alex Mariguart)

Nos informateurs n'ignorent pas toujours le phénomène cyclique d'envasement des côtes guyanaises, mais intègrent le barrage dans sa compréhension. Un informateur me signale que ce phénomène naturel associé au frein du débit fluvial auraient permis un envasement plus important de l'estuaire et sur une plus grande distance.

L'observation et l'expérience permettent de se rendre compte de cet envasement, et donc de la pénétration des eaux marines dans le fleuve. Le phare situé auparavant à l'embouchure, se retrouve à des kilomètres de la côte ; la pêche de poissons marins dans les eaux fluviales ; l'installation des palétuviers en amont du fleuve, sont autant d'indices qui permettent de se rendre compte de cet envasement. De même, les usagers du fleuve qui se rendaient à l'estuaire, nous ont signalé la présence d'une barre de vase, à l'embouchure, le fleuve devenant si peu profond qu'un canot aurait du mal à passer. Il signale également un passage constitué par le fleuve durant des décennies et entretenu par le passage des marin-pêcheurs. Il est ainsi nécessaire de connaître ce passage pour sortir du fleuve, mais surtout pour pénétrer la zone estuarienne depuis l'océan.

« L'embouchure de Sinnamary. Il faut en parler. Ca c'est quand même bien modifié. On a perdu un estuaire de 2km qui allait vers Iracoubo et à cause du barrage justement, la pression de l'eau fait que.. ayant

diminuée fortement, on a un bon mètre de marnage de plus vers le bas. Et l'embouchure s'est envasée ! Concrètement, l'estuaire s'est complètement bouché et le fleuve avec la force... le peu de force qu'il avait a été tout droit. Il s'est frayé, fabriqué sur une quinzaine d'années une nouvelle embouchure. Avec beaucoup de vases, avec un passage dedans, entretenu par les pêcheurs et les tapouilles qui passent dedans. Il faut savoir sortir du fleuve. Pour entrer, sortir sur le fleuve Sinnamary, il faut savoir où est le passage bien sûr. Il faut trouver l'endroit, le passage qui est à peu près au milieu du fleuve actuel. Ensuite c'est plutôt en venant de la mer que c'est plus compliqué. Mais bon les pêcheurs ont réussi à se frayer quelque chose, et garder un passage » (Jean-Roland Verderosa, prestataire touristique et pêcheur)

Le barrage aurait également freiné les alluvions et entraîné la disparition des plages de sables blancs.

« Le Sinnamary autrefois, vers Sinnamary, il y avait énormément de plage de sable ! C'était un fleuve avec des immenses plages, des papillons jaune en saison sèche qui s'envolent partout. Bien tout ça, ça a disparu puisque le barrage en plus de barrer la navigation, le poisson et l'eau, bien il barre aussi les alluvions ! Donc maintenant, tout ce qui se dépose dans le bas Sinnamary, c'est de la merde quoi ! C'est la boue de la putréfaction des arbres ! Donc à la place des plages de sables, on a des plages de merde ! » (Charles Bergère, garde littoral)

2.2.2. Qualité des eaux et présence de poissons

La qualité des eaux elle aussi s'est modifiée. Autrefois limpide, le fleuve a perdu de sa pureté, il est aujourd'hui perçu comme incompatible avec la présence de certaines espèces de poissons. Cette disparition doit être resituée dans le contexte de la mise à eau du barrage et des années qui la précède.

Mes interlocuteurs ont constaté, dès les premières années de mise en eau, une forte mortalité des poissons, des odeurs nauséabondes qui se « répandaient » jusqu'à Sinnamary. Cette expérience, sensible et marquante, parfois associée à l'image de nombreux animaux engloutis et des arbres qui se décomposent en amont, ont forgé la représentation d'un fleuve littéralement « pourri », incompatible avec la survie de nombreuses espèces de poissons.

Le témoignage d'un marin pêcheur rencontré nous permet de comprendre l'émotion qu'a pu susciter un tel évènement.

« C'est pour ça que je te dit que les mérours ont disparu ! Il y avait pleins de cadavres de mérours ! Les premiers essais de turbine du barrage, toute l'eau stockée, nous avons navigué pour aller à Saut-Lucifer c'était la décomposition végétale. Donc il y a eu du méthane dans l'eau, quand ils ont balancé ça avec les turbines. Moi j'ai vu des écrevisses devant chez moi, sortir de l'eau parce qu'il n'y avait plus d'oxygène, et se mettre au bord ! Carrément ! Les poissons, les anguilles (il les mime qui cherchent l'oxygène). Je te jure ça m'avais fait un choc ! Donc j'ai appelé les mecs de la télé, je leurs ais dit vous venez. Je les ai emmené filmer les cadavres de mérours qui étaient à l'estuaire. » (Luco Horth, pêcheur)

Cette expérience marquante a été relativisée par d'autres informateurs. Un acte de malveillance a augmenté la mort des poissons. Un opposant au barrage aurait intoxiqué les eaux à la roténone, conduisant à l'asphyxie de l'ichtyofaune. Du côté d'EDF, la mortalité des poissons est reconnue, elle s'expliquait par le

manque d'oxygène en aval du barrage, du fait de la décomposition bactérienne de la matière organique des végétaux morts sur pied suite à leur immersion aquatique.

« Là j'étais là d'ailleurs quand l'oxygène manquait à la sortie des turbines et on a ajouté le seuil oxygénant à l'aval car le cordon oxygénant qu'on avait mis en amont au début n'a pas servi suffisamment parce que il y a eu trop d'arrivée d'eau, et on a oublié ça ! Après le cordon oxygénant n'ayant pas servi, on a ajouté à la sortie des turbines, ces chutes. On a provoqué la chute pour que l'oxygène rentre dans la chute d'eau et arrive à Sinnamary. » (Armand Hidair, ancien chargé de communication à EDF)

La solution technique a porté ses fruits, les eaux se sont suffisamment oxygénées pour que ne soit plus observé de poisson mort. Cependant, le souvenir de cet événement est toujours aussi présent et continue à marquer les esprits, et la perception de la qualité des eaux, une vingtaine d'années plus tard, alors que le seuil oxygénant et sur le point d'être diminué. L'eau n'est plus aussi limpide que par le passé, elle est « opaque » et « rougeâtre ». La pureté originelle du fleuve est perdue. Les espèces de poissons disparues ne sont pas revenues, les eaux ne leurs conviennent plus. Ils expliquent intégralement cette raréfaction des espèces par l'obstacle que représente le barrage pour les poissons, dont certaines espèces remontaient les rapides pour se reproduire.

« Avant le barrage, le poisson était en plus grand nombre, et en une plus grande diversité »

Parmi les espèces disparues et raréfiées, le machoaran jaune, apprécié sur le marché local semble être l'une des plus importantes pertes pour les pêcheurs.

« Question : *Le barrage a impacté ton activité de pêcheur ?*

Impacté, pas impacté oui ! Impacté ! Puisqu'avant on avait le poisson à la rivière, cette saison de moi d'aout je tenais mon machoiran à la rivière ! Nous à Sinnamary, nous avons toujours fourni beaucoup de machoirans jaunes. Et là ça a tombé. » (Max Sophie, pêcheur)

D'autres espèces de poissons notamment des silures auraient profité de ce nouvel environnement. Les pêcheurs ont reçu une indemnisation pour les pertes occasionnées, mais la pêche n'apparaît plus aussi productive. Pour compenser la relative rareté du poisson, les marin-pêcheurs doivent parcourir de plus longue distance, rester plus longtemps en mer, sans que les moyens modernes à leur disposition (moteurs plus puissants, etc) ne leur permettent d'obtenir des prises aussi importantes que par le passé.

Pour autant ce nouvel environnement n'est pas toujours perçu négativement, ni même comme étant figé. Si certains pêcheurs ne constatent que peu d'amélioration, et semblent pessimistes, ils recherchent parfois dans l'environnement des indices d'un possible retour des poissons.

« Quand je pense le poisson qu'il y avait à l'estuaire, d'ici le poisson qu'on avait ! Et maintenant, tu vois. On n'a plus rien, c'est triste. C'est pas possible il n'y a plus de poisson ! Moi j'y vais dans un petit coin ; j'y vais dans l'après-midi pour voir l'évolution, parce que la mer est en train de creuser la berge. A force de creuser, creuser, ça fait venir les petites crevettes et les petits poissons et puis les gros viennent, c'est pour ça que j'ai

envie d'y aller. » (Luco Horth, prestataire touristique et pêcheur)

Une autre posture s'est dégagée de nos entretiens : la perception d'une amélioration de la qualité des eaux et la construction progressive d'un nouvel écosystème présentant un potentiel touristique important.

« Alors on peut dire jusqu'à maintenant... Les poissons sont de retours. Le fleuve c'est calmé parce que le barrage aussi calme énormément le fleuve. Il y avait des loutres en face, il y a quelques mois. Il y a une année maintenant, je ne l'ai pas revu ! Mais il y avait des loutres qui se promenaient, alors on peut dire que l'eau a du, quand même, se régénérer du moment qu'il y a des loutres. Par contre c'est un écosystème qui a beaucoup changé. Il y a énormément d'oiseaux qui ont pris possession des lieux dont les ibis. Il y a une forte recrudescence d'ibis apparemment, d'après ce que j'ai pu entendre. Il y a même des raies qui viennent se poser sur les bancs de vases également. Des poissons... pas mal de choses ! Un nouvel écosystème qui est intéressant. Pour nous quand on faisait nos excursions, c'était l'ancien estuaire, il n'y avait pas encore le barrage donc on avait moins. Il y en avait mais beaucoup moins » (Jean-Roland Verderosa, prestataire touristique).

2.3. Le barrage, le lac

Nous chercherons à comprendre le rapport des habitants au lac, aux vestiges, à la faune et la flore ensevelis par les eaux pendant la construction du barrage. Nous verrons que les discours autour de ce lac s'opposent autour des notions de destruction et de constructions d'un nouvel écosystème.

2.3.1. De nombreux questionnements

Tout d'abord, la question de l'ennoiement d'une zone aussi vaste, le lac de Petit-Saut, pose question. Inondée une telle surface (365 km²), en condamnant une forêt et les animaux qui la peuplait à une mort certaine a été perçue comme une intervention agressive sur l'environnement. Des termes forts sont employés pour décrire cet événement, tel que « petit massacre ». Une incompréhension persiste vis-à-vis de l'étendue de la surface inondée.

Le rapport aux vestiges apparaît intéressant, dans la mesure où des discours semblent différer entre les habitants et EDF. Si d'un côté les habitants se questionnent sur la raison d'envoyer une zone remplie de vestiges, de l'autre côté, on insiste sur les efforts faits pour sauvegarder le mobilier archéologique, certaines boules caribes⁸, (suite à la mobilisation d'élèves et de leurs professeurs du collège), la destruction ou « re »construction » avec améliorations de la gare tigre par EDF.

2.3.2. Entre rupture de la continuité fluviale et ouverture

Pour certains interlocuteurs, le barrage a rompu la continuité fluviale.

« Bien déjà, comme son nom l'indique, il à barré ! (rires). Bien au début, il y avait pleins de belles promesses hein ! EDF, moi je me souviens qu'ils avaient dit que quand il y aura le barrage, il y aura

⁸ Blocs granitiques de forme sphérique et striés, morphologie liée à l'altération de la roche

un débarcadère en aval ! En fait, que ce ne serait pas une fermeture à la navigation. Donc pour pouvoir, faire ça, ils faisaient un débarcadère en bas du barrage... Un débarcadère en haut... Ils ont bien été faits ! Mais, ils disaient qu'il y aurait une navette, un système financé par EDF de passeurs, qui pourrait prendre ton bateau avec un véhicule en bas et te l'emmener en haut. Bien ça, ça n'a jamais eu lieu ! Donc, il y a bien un débarcadère en bas, un débarcadère en haut mais si tu veux passer ton véhicule, tu te démerdes. »

Ce système a bien été mis en place pendant un an, mais n'était pas pratiqué par les usagers, ce qui a amené EDF à arrêter ce système.

Pour d'autres, la voie d'accès au barrage confère une facilité d'accès et un intérêt économique par rapport à la voie fluviale puisque *« les frais de carburant c'est beaucoup plus élevé en bateau qu'avec une voiture. Tu peux y aller de manière plus économique, mettre ton bateau à l'eau à Petit-Saut et t'as déjà remonté une bonne partie du fleuve ! Et ensuite de là, t'as le grand lac ! Donc au niveau navigation c'est pas compliqué. Et tu vas jusqu'à la vraie entrée du fleuve Sinnamary, c'est à dire Takari Tanté, tout en amont, après 2h de navigation »*

2.3.3 La construction du barrage, emplois et croissance économique

Le développement de la Guyane tel que l'envisageait la métropole, passait par la mise en place d'infrastructures importantes censées fournir, au niveau local, emplois et croissance économique.

La période de construction du barrage était décrite comme prospère. De nombreuses entreprises internationales et nationales se sont implantées localement le temps du chantier. Les études réalisées avant les travaux, la construction de la route Petit-Saut et enfin la construction de l'ouvrage même ont participé à la création de nombreux emplois qui ont autant bénéficiés à une main d'œuvre étrangère qu'aux habitants de Sinnamary et de Saint-Elie. Ils se sont fait piroguiers pour les agents d'EDF, conducteurs d'engins, ont participé aux opérations de sauvetage de la faune, etc.

La construction du barrage a également eu un impact sur les promoteurs touristiques de l'époque, puisqu'il a entraîné l'expropriation des carbets touristiques situés aux alentours de Petit-Sauts, et à l'emplacement même du barrage. Pour limiter cet impact sur l'activité touristique, EDF a indemnisé les prestataires présents sur le site.

Des études d'opportunités touristiques ont été réalisées, mais les divers projets n'ont pas vu le jour.

Une constante expliquait les échecs du développement économique de Petit-Saut, l'impossibilité de valorisation du barrage face aux difficultés administratives relatives à la prise de responsabilité de la route de Petit-Saut.

Enfin, les retombées économiques pour la commune de Sinnamary sont perçus comme décevantes voire

inexistantes.

V.Ouverture : vers de nouveaux projets de développement

L'histoire du fleuve Sinnamary ne s'est pas arrêtée avec le barrage. Il est, et restera au cœur de nombreux projets, parfois portés par des particuliers, des grandes entreprises multinationales, les municipalités, etc. Ainsi, de nouveaux projets de développement se réapproprient le fleuve et le lac et Petit-Saut.

Les responsables de la municipalité de Saint-Elie, refusent que l'or soit la seule ressource de Saint-Elie. Ils tentent de favoriser l'agriculture et le tourisme pour « revitaliser la commune ». Le lac de Petit-Saut devient un élément central de ce développement, dans la mesure où la mairie projette la création d'un nouveau bourg sur ces berges et la mise en place d'un centre nautique à l'emplacement de la nouvelle gare Tigre. Des concessions agricoles et industrielles sont prévues, et l'ouverture d'une route pour désenclaver le bourg est en discussions. Les premiers jalons de ce développement sont déjà posés. Un sentier pédestre à vu le jour, suivant le tracé de la voie ferrée, et de nouvelles maisons ont été construites dans le bourg, en lieux et place des anciennes demeures des Saint-Eliens.

Ces orientations de la municipalité pour redynamiser le bourg suscitent des craintes parmi ceux qui se définissent comme Saint-Eliens, et qui sont attachés à ce qu'ils nomment le patrimoine de leur commune (un patrimoine bâti comme les maisons ou un patrimoine industriel comme les vestiges de l'exploitation aurifère). Les mine ont déjà grignoté les forêt alentours, pour se retrouver aux portes du villages (concession SMSE).

A Sinnamary, c'est l'économie bleue qui est l'objet de toutes les attentions. Ce projet de développement souhaite tourner la ville sur des projets d'économie fluviale.

« La croissance bleue est l'économie du futur et j'en suis convaincu. L'économie bleue est une alternative qui s'offre à nous avec des effets bénéfiques en matière d'aménagements urbains et écotouristiques, de modernisation de la pêche traditionnelle, d'inclusion sociale par la formation, de dynamisation économique du territoire. Sinnamary, ville littorale et fluviale, bénéficie d'un positionnement privilégié en Guyane. Dans l'optique d'un développement durable du territoire des savanes, l'ambition portée par notre politique est d'améliorer le cadre de vie de la population et servir en même temps le développement économique de la Guyane. Du fait de son positionnement à mi-chemin entre l'est et l'ouest littoral, la ville de Sinnamary a un rôle majeur à tenir dans la structuration d'une filière Economie Bleue et Verte à l'échelle de la Guyane et affirme sa volonté de se spécialiser sur ce secteur porteur et à fortes retombées pour l'ensemble de la Guyane autour du triptyque Ville-Fleuve-Mer... »

VI. Bibliographie

AMPHOUX P. & DUCRET A. (1989) – **La mémoire des lieux**. In Cahiers internationaux de sociologie, vol. 79.

AUBERTIN G. (2013) - **Saint-Elie, au pays de l'or et des merveilles**. In Une Saison en Guyane, n°10.

AUGE M. (2001) – **Les formes de l'oubli**. Editions Rivage, 122 p., Paris.

BAHUCHET S., GRENAND F., GRENAND P. & MARET P. (2000) – Les peuples des forêts tropicales aujourd'hui : 1. Forêts des tropiques, forêts anthropiques,

BARRET J. (dir) (2001) – **Atlas illustré de la Guyane**. Laboratoire de Cartographie de la Guyane, Institut d'Enseignement Supérieur de la Guyane, 218p., Cayenne.

BASTIDE R. (1970) – **Mémoire collective et sociologie du bricolage**. In L'Année Sociologie, vol. 21.

BHETEMONT J. (1999) – **Les grands fleuves. Entre nature et société**. Editions Armand Colin, 255 p., Paris.

CANDAU J. (1998) – **Mémoire et identité**. Presses Universitaires de France, 225 p., Paris.

CANDAU J. (2005) – **Anthropologie de la mémoire**. Editions Armand Colin, col. Cours Sociologie, Paris.

CHABENAT G. (1996) – **L'aménagement fluvial et la mémoire : parcours d'un anthropologue sur le fleuve Rhône**. Editions L'Hamattan, 302p., Paris.

CHALIFOUX J.-J. (1970) – **L'îlet Awara, étude d'un village d'immigrants javanais en Guyane française et du rôle du leadership dans leur organisation sociale**. Département d'anthropologie de l'Université de Montréal, 121p.

CHARBONNIER P. (2011) – **Les rapports collectifs à l'environnement naturel : un enjeu**

anthropologique et philosophique. Thèse de doctorat, Université de Besançon, sous la direction de S. HABER et de T. MARTIN.

CHARONNIER P. (2015) – **La fin d'un grand partage. Nature et société, de Durkheim à Descola.** Editions CNRS, 314 p.

CHERUBINI B. (2000) – Les Acadiens « habitants » de Guyane de 1772 à 1853, destins des lignées, créolisation et migration.

CHOUBERT B. (1952) – **La mine d'or de Saint-Elie et Adieu Vat en Guyane française.** In *Echo des Mines et la Métallurgie*, n°2-1952.

CLAVAIROLLE F. (2008) – **Habiter les lieux : le rôle de la mémoire.** In *Grands barrages et habitants*, éditions Blanc N. & Bonin S., Paris.

CLAVANDIER G. (2009) – **Sociologie de la mort : vivre et mourir dans la société contemporaine.** Editions Armand Colin, Paris, 247 p.

DESCOLA P. (2005) – **Par delà nature et culture.** Editions Gallimard, Paris, 640 p.

FLEURY M., ALUPKI T., OPOYA A. & ALOIKE W. (2016) – **Les Wayana de Guyane françaises sur les traces de leurs histoires.** In *Revue d'Ethnoécologie* 9.

GESSAT-ANSTETT E. (2008) – Une **Atlantide russe : anthropologie de la mémoire en Russie post-soviétique.** Editions La Découverte, 304 p.

GRENAND P. (1982) - **Ainsi parlaient nos ancêtres, essai d'ethnohistoire wayâpi.** Editions ORSTOM, 408 p., Paris.

HALBWACHS M. (1925) – **Les Cadres sociaux de la mémoire.** Editions Felix Alcan, Paris.

HALLE F., CLEYET-MARREL D. & EBERSOLT G. (2000) – **Le Radeau des Cimes.** Editions J.-C. Lattès

HEMOND A. (2003) – **Peindre la révolte : Esthétique et résistance culturelle au Mexique.** Editions

CNRS, Paris, 544 p.

HIDAIR A. (2012) – **Les secrets de la retenue. Une histoire d'eau et d'électricité en Guyane.** 152 p.

HURAUULT J. (1975) - **La vie matérielle des Noirs réfugiés Boni et des Indiens Wayana du Haut-Maroni (Guyane Française) : agriculture, économie et habitat.** Editions ORSTOM, 154 p., Paris.

JOLIVET M.-J. (1982) – **La question créole : essai de sociologie sur la Guyane française.** Editions ORSTOM, 504 p., Paris.

LAVABRE M.-C. (2000) – **Usages et mésusages de la notion de mémoire.** *In* Critique Internationale, n°7.

LAVAL P. (2016) – **Captures estuariennes : une ethnoécologie de la pêche sur le bas Oyapock (frontière franco-brésilienne).** Thèse de doctorat, sous la direction de S. Bahuchet & D. Davy. Ecole doctoral Science de la nature et de l'Homme.

LE ROUX Y., CAZELLES N. & AUGER R. (2013) – **Loyola, les jésuites et l'esclavage, l'habitation des jésuites de Rémire en Guyane française.** Editions Broché, 281 p., Presse de l'Université de Québec.

LETARD R. (2007) – **L'enfant de la mangrove.** Cayenne, 88 p.

LEZY E. (2000) – **Guyane, Guyanes, une géographie « sauvage » de l'Orénoque à l'Amazone.** Edition Belin, collection Mappemonde, 347 p., Paris.

LONGIN G. (2016) - **La pêche chez les Wayana, Teko et Aluku en 2014 sur le Haut-Maroni(Guyane française) : complémentarité des enquêtes halieutiques et des cartes cognitives.** Sciencesde l'environnement.

MAM LAM FOUCK S. (1999) – **La Guyane française au temps de l'or, de l'esclavage, de la francisation.** Editions Ibis Rouge, 388 p.

MAM LAM FOUCK S. (2002) – **Histoire générale de la Guyane.** Editions Ibis Rouge, 200p.

MARIE M. (1984) – Pour **une anthropologie des grands ouvrages. Le canal de Provence**. In Les Annales de la recherche urbaine, n°21.

M. MAUSS (1904) – **Les Esquimo**. In L'Année sociologie, n°7.

MOUSSE J. (de la) (2006) - **Les Indiens de la Sinnamary. Journal du père Jean de la Mousse en Guyane (1684-1691)**. Traduit par G. COLLOMB, Editions Magellane, 288 p.

PALISSE M. (2013) – **Libre de savane, pratiques et imaginaires autour des savanes de Guyane**. Université des Antilles et de la Guyane.

PUAUX O. & PHILIPPE M. (1997) – **Archéologie et histoire du Sinnamary du XVIIe au XXe siècle**. Documents d'Archéologie Française n°60, 232 p.

ROSTAIN S. (1994) – **L'occupation amérindienne ancienne du littoral de Guyane**. Thèse de doctorat en histoire, Université de Paris 1.

ROSTAN P. (2010) - **Dragosaures : l'aventure des drague aurifères, les géantes oubliées de l'histoire de l'or guyanais**. In Une Saison en Guyane n°05

SAVARIA E. (1933) – **Sinnamary, ou Une promenade en Guyane**. Editions A. Tournon, 275 p., Paris.

SOPHIE U. (1958) – **Le cultivateur guyanais**. Imprimerie Laporte, 193 p.

SOUTY F. (1986) - **Aux origines de l'histoire guyanaise (XVIe-XVIIe siècles) : El Dorado et la Guyane, mythe et réalité**. In Revue française d'histoire d'outre-mer, t. LXXIII, n°272.

STROBEL M.-B. (1988) – **Les Gens de l'or**. Editions Ibis Rouge, 400p.

THABOUILLOT G. (2016) – **Le territoire de l'Inini 1930-1969**. Editions Ibis Rouge, 904p.

VACHER S., J. BRIAND & S. JEREMIE (1998) – **Archéologie en forêt équatorial**. Documents d'Archéologie Française n°70, 297 p.

VINCENT ANDRE L.-A. (1999) - **Culture de fleuve**. in Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie, n°1-3/1999. Le Rhône.

VINCENT ANDRE (2002) – **Le Rhône : mémoire d'un fleuve**. Editions Le Dauphiné libéré.

VII. Annexes

Annexe 1 : Grille d'entretiens